
**13. ANNEXE 08 BIS : EVALUATION DES INCIDENCES
NATURA 2000 (A3)**

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DANS LE CADRE DES PROJETS DE PARCS EOLIENS DE ROSSIGNOL ET DE LA HAUTE-COUTURE

Communes de Brocourt, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-St-Martin, Liomer et Villers-Campsart
Département de la Somme (80)



Février 2021

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - Evaluation des incidences Natura 2000

Développeur éolien :



Bureau d'études :



SOMMAIRE

1- INTRODUCTION DE L'ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000	4
2- LOCALISATION DU SITE CONCERNE PAR L'ETUDE	4
3- DESCRIPTION DES AIRES D'ETUDE	6
4- METHODOLOGIE UTILISEE	8
4.1- RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE.....	8
4.2- PROSPECTIONS TERRAIN.....	8
5- PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000 ET DU PROJET	8
5.1- RAPPELS GENERAUX : LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX.....	8
5.2- CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES.....	8
6- LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR L'ETUDE D'INCIDENCES	10
6.1- PRESENTATION DE LA ZSC « VALLEE DE LA BRESLE » (FR 2200363).....	12
6.2- PRESENTATION DE LA ZSC « RESEAUX DE COTEAUX ET VALLEES DU BASSIN DE LA SELLE » (FR 2200362).....	19
6.3- PRESENTATION DE LA ZSC « BASSE VALLEE DE LA SOMME DE PONT-REMY A BREILLY » (FR 2200355).....	25
6.4- PRESENTATION DE LA ZPS « ETANGS ET MARAIS DU BASSIN DE LA SOMME » (FR 2212007).....	34
7- ÉVALUATION DE LA ZIP POUR LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	37
8- ÉVALUATION DE LA ZIP POUR LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	37
9- BILAN DES PROSPECTIONS	40
10- ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET ...	40
10.1- GENERALITES.....	40
10.2- INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	40
11- MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS DU PROJET	44
12- MESURES ENVISAGÉES POUR COMPENSER LES IMPACTS RESIDUELS DU PROJET	44
13- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI	44
14- SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET	45
15- CONCLUSION DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	46
16- ANALYSE DES MÉTHODES UTILISÉES POUR ÉVALUER LES INCIDENCES DU PROJET	46
17- BIBLIOGRAPHIE	47
18- REDACTEURS ET INTERVENANTS DU DOSSIER	47

INDEX DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle (source : carte I.G.N.).....	5
Figure 2 : Localisation des aires d'étude.....	7
Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000.....	11
Figure 4 : Localisation de la ZSC « Vallée de la Bresle » autour du site d'étude.....	18
Figure 5 : Localisation de la ZSC « Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle » autour du site d'étude.....	24
Figure 6 : Localisation de la ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » autour du site d'étude.....	33
Figure 7 : Localisation de la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » autour du site d'étude.....	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par l'évaluation.....	10
Tableau 2 : Liste des habitats naturels présents (source : www.inpn.mnhn.fr).....	14
Tableau 3 : MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	15
Tableau 4 : CRUSTACES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	15
Tableau 5 : INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	15
Tableau 6 : POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	16
Tableau 7 : Les habitats biologiques d'intérêt européen.....	17
Tableau 8 : Liste des habitats naturels présents (source : www.inpn.mnhn.fr).....	20
Tableau 9 : MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	21
Tableau 10 : CRUSTACES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	21
Tableau 11 : INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	21
Tableau 12 : POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	22
Tableau 13 : Les habitats d'intérêt communautaire (source : DOCOB).....	23
Tableau 14 : Espèces d'intérêt communautaire (source : DOCOB).....	23
Tableau 15 : Liste des habitats naturels présents (source : www.inpn.mnhn.fr).....	26
Tableau 16 : PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	27
Tableau 17 : MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	27
Tableau 18 : AMPHIBIENS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	27
Tableau 19 : INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	28
Tableau 20 : POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil.....	28
Tableau 21 : Liste des habitats Natura 2000 d'herbiers aquatiques (source : DOCOB).....	29
Tableau 22 : Liste des habitats Natura 2000 de tremblants, roselières et mégaphorbiaies (source : DOCOB).....	30
Tableau 23 : Liste des habitats Natura 2000 de végétations forestières alluviales (source : DOCOB).....	30
Tableau 24 : Liste des habitats Natura 2000 de végétations pré-forestières (source : DOCOB).....	31
Tableau 25 : Liste des habitats Natura 2000 de pelouses, ourlets calcicoles et junipérais (source : DOCOB).....	31
Tableau 26 : Espèces végétales de l'annexe II de la Directive "Habitat faune Flore" et leur statut de conservation sur les sites Natura 2000 (source : DOCOB).....	32

Tableau 27 : Espèces animales de la Directive "Habitat Faune Flore" présentes sur les ZSC et leur priorité (source : DOCOB).....	32
Tableau 28 : Liste des oiseaux présents sur le site et visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil.....	34
Tableau 29 : Espèces animales de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS FR2212007 (source : DOCOB).....	35
Tableau 30 : Evaluation du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive Habitats.....	37
Tableau 31 : Evaluation du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.....	39
Tableau 32 : Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive habitats ou l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes ou potentiellement présentes sur la ZIP et incidences du projet	42
Tableau 33 : Synthèse des incidences du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	45

1- INTRODUCTION DE L'ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Dans le cadre de deux projets de parcs éolien sur les communes de Liomer et Brocourt ainsi que sur les communes de Villers-Campsart, Hornoy-le-Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin (80), le bureau d'études ALISE environnement a réalisé une étude d'incidences Natura 2000, en parallèle de l'expertise faune-flore-habitats.

La présente évaluation concerne un projet d'implantation de 4 nouvelles éoliennes sur les communes de Liomer et Brocourt sous le nom de Parc éolien de Rossignol et de 7 nouvelles éoliennes de la Haute-Couture sur les communes de Villers-Campsart, Lafresguimont-Saint-Martin et Hornoy-le-Bourg. **Chacun des deux projets constitue une demande d'autorisation environnementale.**

Pour garantir une meilleure cohérence de l'évaluation environnementale, il a été convenu avec les Services de l'Etat que l'étude d'impact était réalisée de manière commune à ces deux parcs.

Quatre sites Natura 2000 sont présents dans l'aire d'étude éloignée (20 km autour du projet) mais hors site d'étude :

- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) « Vallée de la Bresle » (FR 2200363) à 715 m du projet,
- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle » (FR 2200362) à 14,3 km du projet,
- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.) « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » (FR 2200355) à 18,5 km du projet,
- la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) « Etangs et marais du bassin de la Somme » (FR 2212007) à 18,5 km du projet.

Conformément au décret n°2010-365 du 09/04/2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet d'aménagement étant soumis à un régime d'autorisation et d'approbation administrative, il doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation.

En effet, ce décret relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 précise au point II que « Sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000. »

La section 1 indique les dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 et notamment son point 3 qui **précise que l'évaluation d'incidences doit être réalisé pour « Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ».**

Dans le cadre du projet, il est important ici de prendre en compte les sites Natura 2000 en réalisant une évaluation des incidences relative aux espèces et habitats des sites Natura 2000 concernés conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle DNP/SDEN N°2004/1 du 5 octobre 2004, relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, ouvrages et aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

2- LOCALISATION DU SITE CONCERNE PAR L'ETUDE

La **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)** (cf. Figure 1) se localise sur les communes de Brocourt, Dromesnil, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-St-Martin, Liomer et Villers-Campsart, dans le département de la Somme (80) en région Hauts-de-France.

La Figure 1 localise la ZIP sur fond de carte IGN 1/25 000.

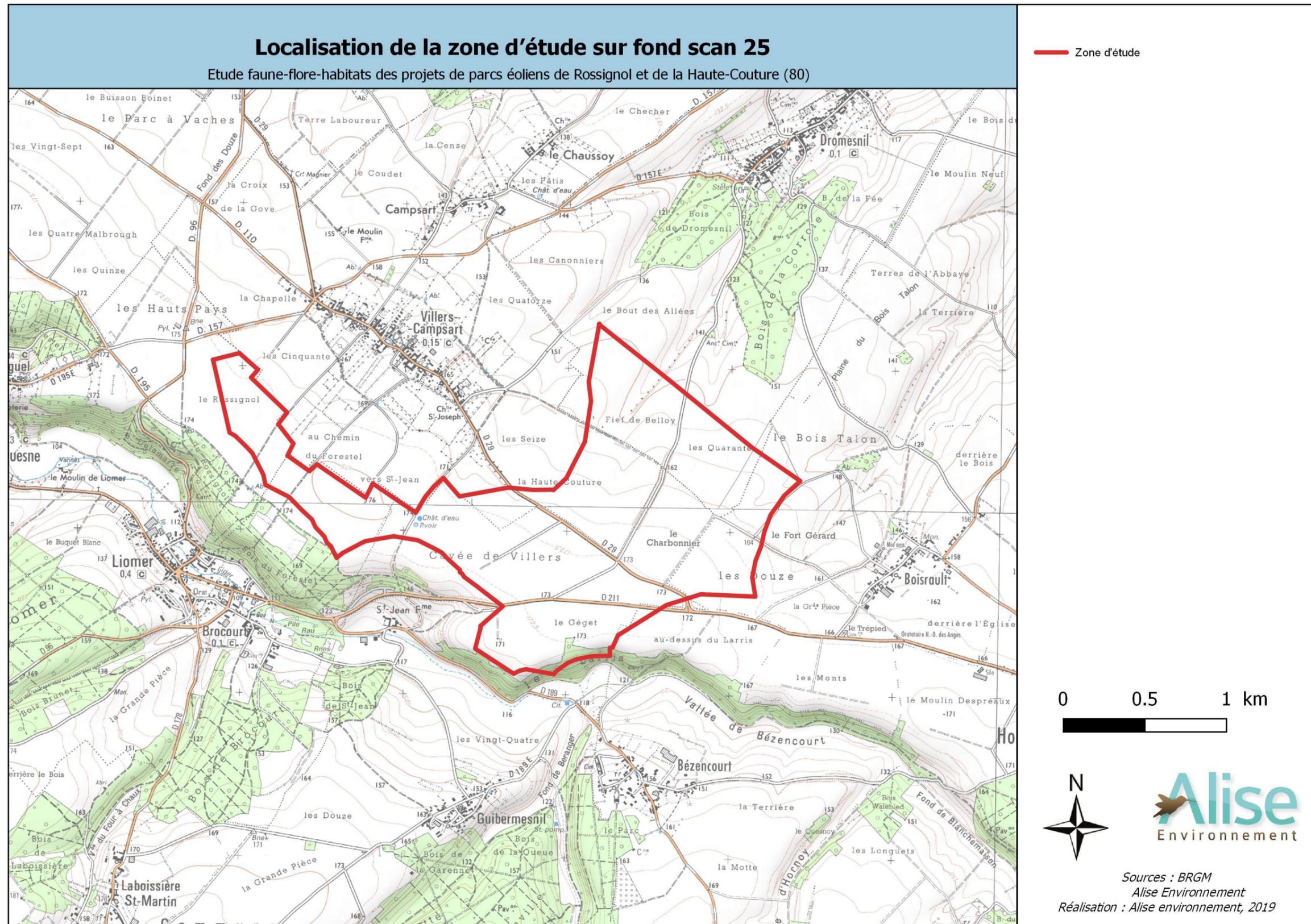


Figure 1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle (source : carte I.G.N.)

3- DESCRIPTION DES AIRES D'ETUDE

Afin de faciliter l'analyse et l'interprétation des résultats des prospections de terrain, quatre zones d'étude ont été déterminés (cf. figure suivante) dans le cadre de l'étude faune-flore-habitats :

- La **zone d'étude** : Les inventaires de terrain sont effectués sur ce périmètre. Cette aire d'étude correspond au site d'étude ;
- L'**aire d'étude immédiate** correspondant une zone tampon sur un rayon de 1 km autour de la zone d'étude. Certains inventaires ont été notamment réalisés sur ce périmètre (Pour les Chiroptères, des points d'écoute sont disposés dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude selon les recommandations de la SFEPM. Pour les oiseaux, une recherche sur les espèces à large rayon d'action comme les Busards par exemple est effectuée sur cette aire d'étude immédiate).
- L'**aire d'étude rapprochée** correspond à une zone tampon de 2 km autour de la zone d'étude ;
- L'**aire d'étude éloignée** correspondant une zone tampon sur un rayon de 20 km autour de la zone d'étude. La recherche des zones d'inventaires et sites protégés (sites Natura 2000, parcs naturels, réserves naturelles,...) est effectuée sur ce périmètre.

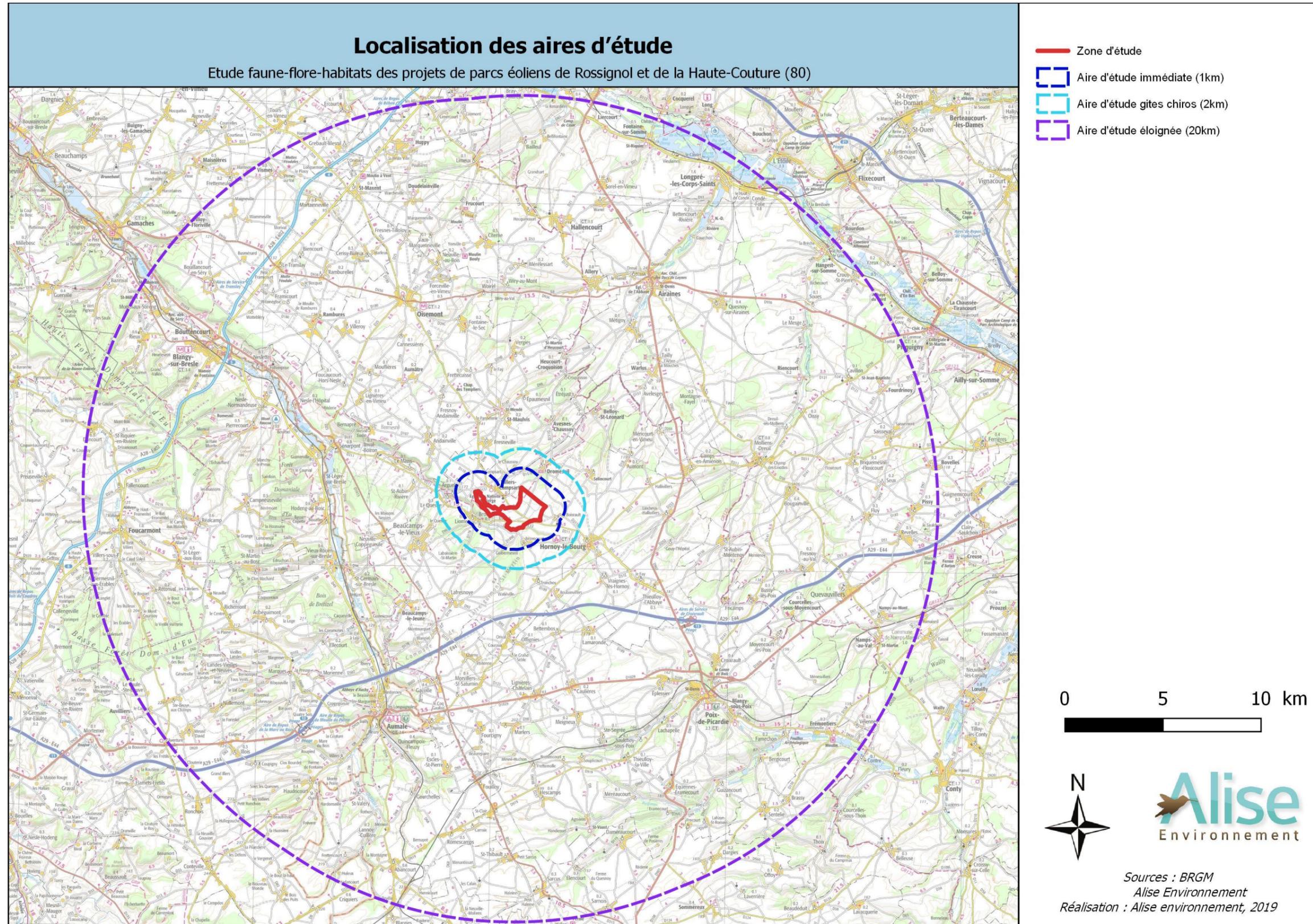


Figure 2 : Localisation des aires d'étude

4- METHODOLOGIE UTILISEE

4.1- RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Une recherche bibliographique a été effectuée en amont du travail de terrain afin de mettre en évidence les différentes informations sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire concernés par cette étude. Les éléments ainsi recueillis permettront en partie d'évaluer les potentialités d'accueil du site pour ces espèces.

La recherche bibliographique s'est appuyée sur plusieurs références :

- **L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.)** du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- **La DREAL Hauts-de-France** ;
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Bresle », FR 2200363 (2008) ;**
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », FR 2200362 (2012) ;**
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly », FR 2200355 et de la Zone de Protection Spéciale « Etangs et marais du bassin de la Somme », FR 2212007 (2012) ;**
- **Les Cahiers d'Habitats Natura 2000**, Tome 1 à 5, Habitats ;
- **Les Cahiers d'Habitats Natura 2000**, Tome 7, Espèces animales.

4.2- PROSPECTIONS TERRAIN

A la suite de l'étude bibliographique, une analyse de terrain est effectuée afin d'évaluer l'importance du site du projet pour les espèces et les habitats terrestres ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000 en question. Cette analyse a été effectuée par **ALISE Environnement**.

Ces expertises permettent de confirmer/infirmier les données existantes et d'approfondir les connaissances sur certaines espèces en cas d'absence de données suffisamment précises.

Par ailleurs, elles permettent **d'évaluer les potentialités d'accueil** pour les espèces et les habitats ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000. Si un habitat ou une espèce est contacté sur le site d'étude ou à proximité immédiate, il est cartographié.

5- PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000 ET DU PROJET

5.1- RAPPELS GENERAUX : LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui s'étend à travers toute l'Europe, et qui vise la préservation de la diversité biologique autrement dit à protéger les milieux sensibles, les plantes et les animaux les plus menacés. Il est basé sur deux directives européennes :

- la **directive « HABITATS » n°92/43/CEE du 21 mai 1992** concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages; cette directive "Habitats" est aussi dénommée "Natura 2000" ;
- la **directive « OISEAUX » n°79/409/CEE du 2 avril 1979** concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive "Oiseaux", ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière. Une version codifiée (intégrant les mises à jour successives) de la directive a été adoptée en décembre 2009 (Directive 2009/147/CE).

Le réseau Natura 2000 comprend ainsi deux types de zones, désignées sous l'appellation commune de « sites Natura 2000 » :

- Des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux", ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- Des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive Habitats.

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs (article L. 414-2 du code de l'environnement). Pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, un comité de pilotage Natura 2000 est créé par l'autorité administrative. Ce comité réunit l'ensemble des acteurs concernés et est présidé par un représentant des collectivités territoriales ou à défaut par le préfet de département. Il comprend notamment les représentants des élus, des administrations, des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural, des collectivités, des associations et des scientifiques.

5.2- CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES

L'article R. 414-23 du code de l'environnement décrit le contenu de l'évaluation. Celui-ci est variable en fonction de l'existence ou de l'absence d'incidence de l'activité proposée sur un site Natura 2000. L'objet de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si l'activité envisagée portera atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site. La détermination d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site ne peut être envisagée qu'au cas par cas, au regard du projet d'activité.

5.2.1- Evaluation préliminaire

Le dossier doit, *a minima*, être composé d'une présentation simplifiée de l'activité, d'une carte situant le projet d'activité par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet d'activité est ou non susceptible de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000. Cet exposé argumenté intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques, etc...) sur la zone où devrait se dérouler l'activité.

Pour une activité se situant à l'extérieur d'un site Natura 2000, si, par exemple, en raison de la distance importante avec le site Natura 2000 le plus proche, l'absence d'impact est évidente, l'évaluation est achevée.

Dans l'hypothèse où le projet d'activité se situe à l'intérieur d'un site et qu'il comporte des travaux, ouvrages ou aménagements, un plan de situation détaillé est ajouté au dossier préliminaire. Si, à ce stade, l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et sous réserve de l'accord de l'autorité dont relève la décision, il ne peut être fait obstacle à l'activité au titre de Natura 2000.

5.2.2- Compléments au dossier lorsqu'un site est susceptible d'être affecté

S'il apparaît, en constituant le dossier préliminaire, que les objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites sont susceptibles d'être affectés, le dossier est ainsi complété par le demandeur :

- ⇒ L'exposé argumenté cité au 1) ci-dessus identifie le ou les sites Natura 2000 pouvant être affectés en fonction de la nature et de l'importance de l'activité, de la localisation de l'activité à l'intérieur d'un site ou à sa proximité, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques des habitats et espèces des sites concernés, etc...
- ⇒ Une analyse des différents effets de l'activité sur le ou les sites : permanents et temporaires, directs et indirects, cumulés avec ceux d'autres activités portées par le demandeur.

Si, à ce deuxième stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites concernés, l'évaluation est terminée.

5.2.3- Mesures d'atténuation et de suppression des incidences

Lorsque les étapes décrites aux 5.2.1. et 5.2.2. ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer lesdits effets. Ces propositions de mesures engagent le porteur du projet d'activité pour son éventuelle réalisation.

A ce troisième stade, si les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée. Dans la négative, l'autorité décisionnaire a l'obligation de s'opposer à sa réalisation. Toutefois, pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'activité peut être réalisée sous certaines conditions détaillées ci-après.

5.2.4- Cas des projets d'intérêt public majeur

Lorsqu'une activité n'a pu être autorisée du fait de mesures propres à réduire ou supprimer les incidences d'un projet d'activité, le VII de l'article L. 414-4 prévoit que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'activité peut néanmoins être autorisée en prenant des mesures compensatoires validées par l'autorité décisionnaire.

Dans ce cas, le dossier d'évaluation des incidences est complété par :

- ⇒ la description détaillée des solutions alternatives envisageables et des raisons pour lesquelles celles-ci ne peuvent être mises en œuvre (bilan avantages-inconvénients) ;
- ⇒ la justification de l'intérêt public majeur ;
- ⇒ la description précise des mesures compensant les incidences négatives de l'activité, l'estimation de leur coût et les modalités de leur financement.

La caractérisation de l'intérêt public majeur intervient au cas par cas sur décision de l'administration. Les mesures compensatoires sont prises en charge par le porteur du projet d'activité. Le VII de l'article L. 414-4 précise les modalités de leur conception et de leur mise en œuvre. Il convient de s'assurer des conditions de leur mise en œuvre sur le long terme (gestion, objectifs, résultats).

Lorsqu'une mesure compensatoire entre elle-même dans le champ d'application de l'évaluation des incidences Natura 2000, cette autre évaluation doit être intégrée à l'évaluation initiale.

Par exemple, un projet d'intérêt public majeur nécessite une mesure compensatoire qui relève d'une autorisation « loi sur l'eau » et donc d'une évaluation des incidences Natura 2000 : cette dernière évaluation doit être anticipée par l'évaluation qui organise les mesures compensatoires. Le fait de produire l'évaluation « anticipée » pour permettre de valider les mesures compensatoires n'exonère pas le demandeur de suivre la procédure administrative prévue. De plus, les mesures compensatoires sont à l'entière charge du porteur de projet. Cependant, un document d'urbanisme devant être obligatoirement modifié pour la réalisation d'un projet d'intérêt public majeur prend acte du projet mais n'a pas à supporter de charges liées à des mesures compensatoires. La Commission européenne est informée des mesures compensatoires prises.

5.2.5- Incidences sur des sites abritant des habitats et espèces prioritaires

Si un projet d'activité entrant dans les prévisions du point 4) ci-dessus est susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 désignés pour un ou autoriser l'activité.

Il est précisé que, selon la doctrine de la Commission européenne, l'atteinte présumée de l'activité sur le site concerne spécialement les habitats et espèces prioritaires du ou des sites. Si une atteinte concerne un habitat ou espèce non prioritaire au sein d'un site abritant également des habitats et espèces prioritaires, c'est la procédure du point 5.2.4. ci-dessus qui s'applique. Si l'intérêt public majeur est lié à la santé publique, à la sécurité publique ou à des avantages importants procurés à l'environnement, l'administration peut donner son accord au projet d'activité.

Si l'intérêt public majeur ne concerne pas la santé, la sécurité publique ou des avantages importants procurés à l'environnement, l'administration ne peut pas donner son accord avant d'avoir saisi la Commission européenne et reçu son avis sur le projet d'activité. Dans les deux cas, en cas d'autorisation de l'activité, les prescriptions mentionnées au point 4) ci-dessus s'appliquent (mesures compensatoires).

6- LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR L'ETUDE D'INCIDENCES

L'aire d'étude éloignée est concernée par huit sites Natura 2000. Il s'agit des 4 sites suivants :

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par l'évaluation

Intitulé	Superficie totale du site	Distance par rapport au site du projet
Z.S.C. (site FR 2200363) « Vallée de la Bresle »	1 016 ha	715 m au sud-est et à l'ouest
Z.S.C. (site FR 2200362) « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle »	618 ha	14,3 km au sud-est
Z.S.C. (site FR 2200355) « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	1 453 ha	18,5 km au nord-est
Z.P.S. (site FR 2212007) « Etangs et marais du bassin de la Somme »	5 243 ha	18,5 km au nord-est

Les habitats et/ou espèces ayant justifiés la désignation de ces sites sont présentés aux paragraphes suivants. L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Ainsi, elle ne concerne pas les habitats naturels ou espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire même s'ils sont protégés nationalement ou régionalement.

Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et que le développement du projet a une incidence potentielle sur l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat d'espèce ou de l'habitat concerné.

La Figure 3 localise les différents sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée. Cette distance permet une bonne prise en compte de l'inventaire Natura 2000 environnant.

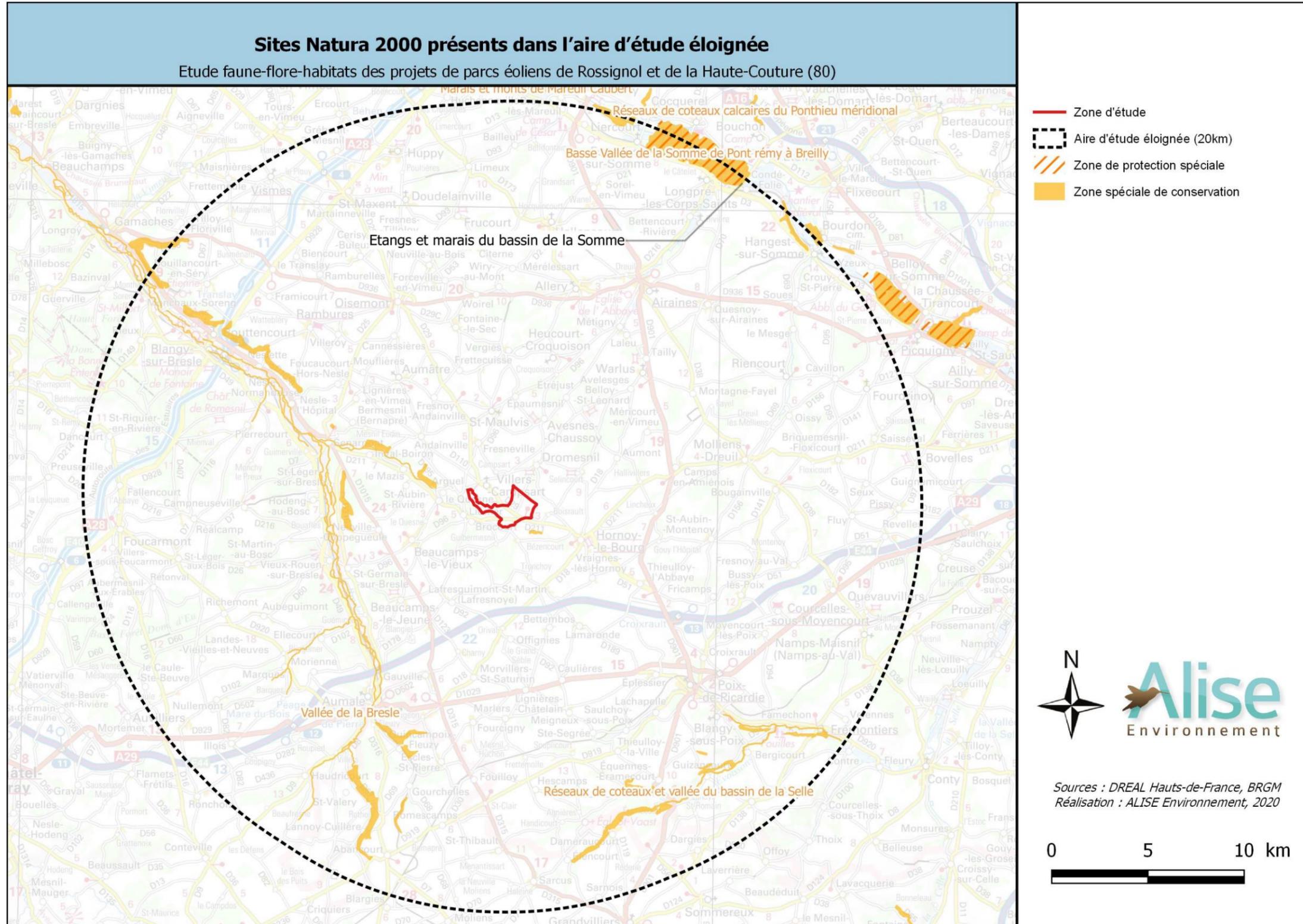


Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000

6.1- PRESENTATION DE LA ZSC « VALLEE DE LA BRESLE » (FR 2200363)

6.1.1- Données de l'INPN

Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre)

La Bresle est une rivière de première catégorie dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique (*Salmo salar*) (adultes abondants mais faible densité de juvéniles), elle est un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs " captures " de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen.

Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux (avec les prés paratourbeux subatlantique du *Selino carvifoliae-juncetum subnodulosi* et atlantique de l'*Hydrocotylo vulgaris-juncetum subnodulosi*) qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle

Il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses (présence de *Senecio helenitis*, *Calamintha nepeta subsp. Spruneri*, *Geranium sylvaticum* en aire isolée). Cet ensemble tranche nettement avec les coteaux situés plus en aval de la Bresle, à partir de la Vimeuse qui marque l'extrémité des influences thermo-continentales calcicoles du versant droit de la Bresle. La connaissance des habitats de ce noyau " thermo-littoral " atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault.

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger

Ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continentaux teintés d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. La complémentarité caténale inclut les forêts acidiphiles de plateau sur argile à silex qui sont en contact, ainsi que les espaces alluviaux de la vallée du Liger, petite rivière qui vient compléter le réseau fluvial de la Bresle. Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle

Ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipérides, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment.

Vulnérabilité :

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, boisements artificiels, etc...), mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, notamment par le maintien d'un pâturage bovin ou d'une activité soutenue des lapins, et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais devenues urgentes.

Plusieurs coteaux abandonnés présentent des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme. Les pressions sont nombreuses (activités de loisirs, carrières, décharges, boisements artificiels, eutrophisation agricole de contact, etc...). A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis à vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux et rajeunissement des pré-bois encore riches en éléments des pelouses et ourlets calcicoles.

Le lit majeur du réseau aquatique de la Bresle est soumis à de très nombreuses pressions (surtout gravières, également populiculture, tourisme, abandon des prairies,...) dont les effets additionnés ont déjà presque entièrement amputé la richesse écologique du lit majeur de la Bresle. Une meilleure harmonisation et répartition des activités devront être recherchées dans le futur, afin de préserver les ultimes lambeaux de systèmes prairiaux et bocagers alluviaux subsistants dont le maintien est indispensable à la préservation des habitats et espèces visés par la Directive et présents sur le site au sein du lit mineur ou de ses berges.

Qualité et importance :

- au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) :

* La diversité ichtyologique de la Bresle comporte notamment 5 espèces de poissons de la directive : Saumon atlantique, Lamproie fluviale, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot. La présence de l'Écrevisse à pieds blancs, espèce bioindicatrice de milieux de qualité assez élevée, est à noter sur la partie amont du bassin pour l'essentiel des populations et en état des connaissances.

* Les habitats aquatiques rhéophiles et lentiques (*Callitriche obtusangulae*,...) sont d'autres bioindicateurs de l'intérêt du cours d'eau.

* L'intérêt orchidologique (*Dactylorhiza pl.sp.*) et odonatologique est également élevé avec 4 espèces de libellules menacées dont une espèce de la directive (l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* dont il s'agit d'une des rares localités connues du nord de la France).

- au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle :

Outre l'intérêt floristique important, il est probable que l'originalité biogéographique soit sensible chez les animaux également. L'intérêt ornithologique est notable et lié au système forestier.

- niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger :

Le site donne une représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie sud-occidentale du plateau picard, avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles particulièrement riches sur le plan spécifique :

- *peuplements remarquables d'orchidées
- *richesse floristique avec diverses plantes méridionales en limite d'aire
- *nombreuses plantes protégées, rares et menacées
- *présence du chat sauvage
- *4 espèces de chauve-souris de la directive dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'InvalBoiron,...) est à mentionner et vient en complément.

Le site présente aussi quelques superbes junipérais (vallée du Liger) et certains secteurs forestiers ont un intérêt ornithologique remarquable : rapaces et passereaux sylvicoles.

- niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle :

- *Remarquable richesse floristique
- *Intérêts : bryologiques, ornithologiques et ichtyologiques

Le site est composé de :

- Forêts caducifoliées : 42 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 18 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 18 %
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 10 %
- Pelouses sèches, Steppes : 7 %
- Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 3 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2 %
- Autres terres arables : 0 %

a/ Habitats d'intérêt communautaire

Parmi ces habitats, 7 sont inscrits à la Directive Habitats dont 1 est prioritaire (*) (cf. Tableau 2). Il s'agit de :

Tableau 2 : Liste des habitats naturels présents (source : www.inpn.mnhn.fr)

CODE - INTITULE				EVALUATION			
	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	10 %	124,8	G	A	C	A	A
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	1 %	12,48	G	A	C	A	A
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	3 %	37,44	G	A	C	A	A
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	1 %	12,48	G	B	C	B	B
* 91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	1 %	12,48	G	C	C	C	C
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2 %	24,96	G	B	C	B	A
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	37 %	461,76	G	A	C	B	A

Légende

- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence de **12 espèces faunistiques** (mais aucune espèce floristique) **inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats**. Les tableaux suivants listent ces espèces.

Tableau 3 : MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				EVALUATION			
		STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	B
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	B
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Résidence	Individus	P	DD	C	A	C	B
1324	<i>Myotis myotis</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	B

Tableau 4 : CRUSTACES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				EVALUATION			
		STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Résidence	Individus	P	DD	D			

Tableau 5 : INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				EVALUATION			
		STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Résidence	Individus	P	DD	D			
1065	<i>Euphydrias aurinia</i>	Résidence	Individus	P	DD	D			

Tableau 6 : POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Concentration	Individus	P	DD	C	C	C	C
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Reproduction	Individus	P	DD	C	C	C	C
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Résidence	Individus	P	DD	C	C	C	C
1106	<i>Salmo salar</i>	Reproduction	Individus	P	G	C	C	C	C
1163	<i>Cottus gobio</i>	Reproduction	Individus	P	G	C	C	C	C

Légende

- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

6.1.2- Données du DOCOB

a/ Habitats d'intérêt communautaire

12 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires (indiqués en gras dans les tableaux suivants) sont présents sur l'ensemble du site :

Tableau 7 : Les habitats biologiques d'intérêt européen

Code Habitat	Nom
3260-5	Eaux courantes eutrophes dominées par des renoncules et autres hydrophytes
3260-6	Eaux peu courantes eutrophes dominées par des callitriches et autres hydrophytes
6430-1 et 6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
9130-2	Frênaie-érablaie calcicole de pente
9130-3	Hêtraie-chênaie à jacinthe des bois
9120-2	Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx
5130-2	Formation à genévrier commun sur pelouse sèche
6210-22	Pelouse calcicole à avoine des prés
6210-22	Pelouse calcicole ourliée à brachypode penné
6210-20	Pelouse marnicole à parnassie des marais
91E0*-1	Saulaies arborescentes à saule blanc
91E0*-11	Aulnaie-frênaie à hautes herbes

b/ Espèces d'intérêt communautaire

Le site abrite au total **11 espèces d'intérêt communautaire**, toutes animales : le Saumon atlantique (*Salmo salar*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le Chabot commun (*Cottus gobio*), le Damier de la Succise (*Euphydrys aurinia*), l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*).

6.1.3- Localisation du site du projet par rapport à la Zone Spéciale de Conservation

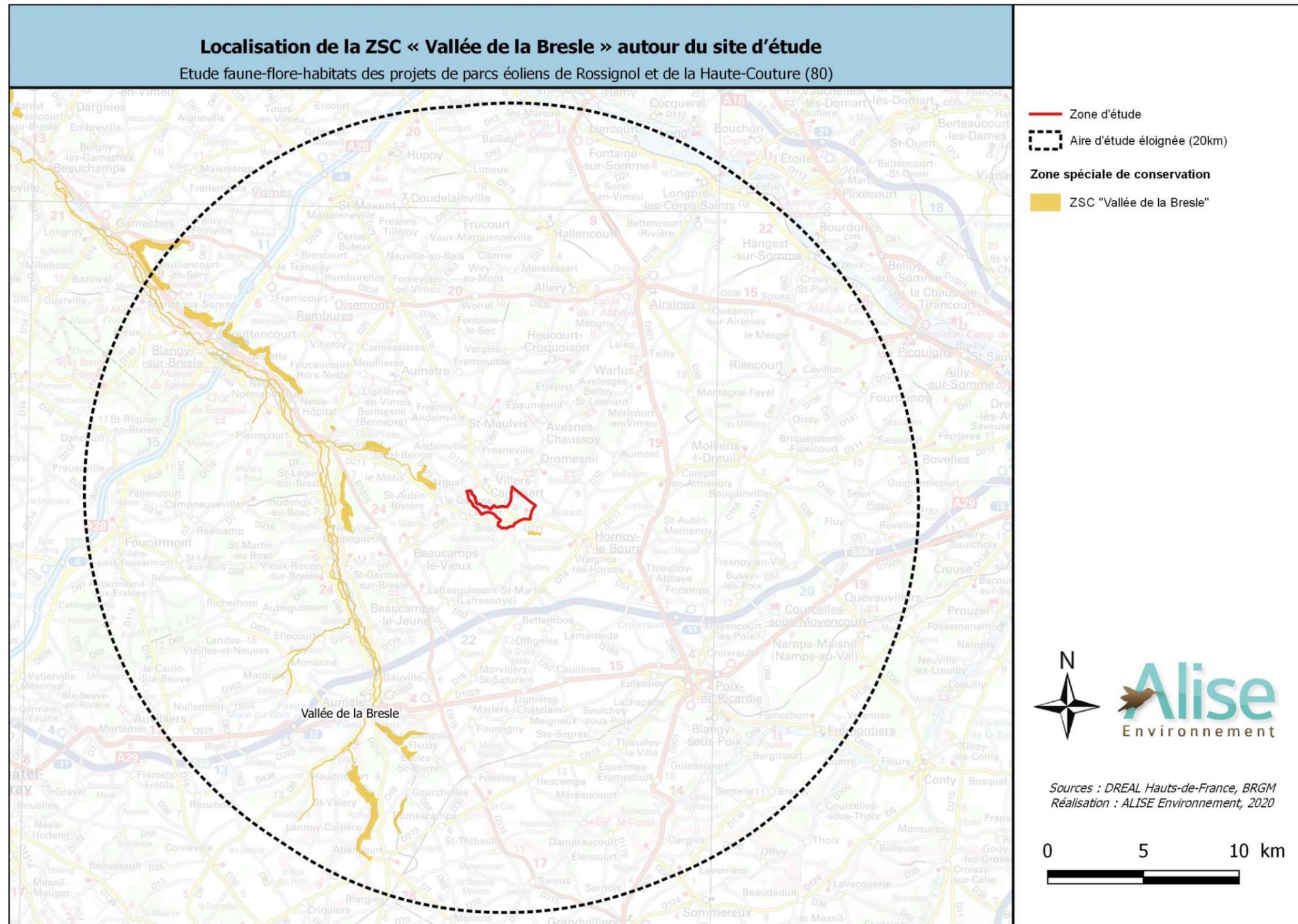


Figure 4 : Localisation de la ZSC « Vallée de la Bresle » autour du site d'étude

Le site d'étude est à 715 m de cette ZSC.

6.2- PRESENTATION DE LA ZSC «RESEAUX DE COTEAUX ET VALLEES DU BASSIN DE LA SELLE» (FR 2200362)

6.2.1- Données de l'INPN

Ensemble complémentaire de cinq vallées sèches et humides typiques et exemplaires du plateau picard central associant un réseau de coteaux crayeux et un réseau fluviatile de ruisseaux à cours vif.

Le réseau de coteaux crayeux mésoxérophiles est représentatif du modelé géomorphologique en vallées dissymétriques du plateau picard avec ou sans terrasses en "rideaux" et rassemble deux séries de végétation sur pentes. L'une, mésotherme et plus occidentale, est associée aux phytocoenoses pelousaires de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae* et comprend divers stades d'ourlification et d'embroussaillage en association ou non avec des forêts thermophiles. L'autre thermo-continentale et plus xérique, est centrée sur l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. seselietosum montani* et s'inscrit dans des potentialités de hêtraies xérocalcicoles enrichies en éléments thermophiles des chênaies pubescentes. Ces forêts potentielles peuvent être rattachées au *Cephalanthero-Fagion sylvaticae* (type "sud-amiénois") ici en limite d'aire nord-occidentale. Cette série thermocontinentale d'habitats calcicoles, particulière à l'îlot thermophile sud-amiénois, est un ensemble très diversifié et original sur le plan floristique au moins : cortège caractéristique des pelouses du *Mesobromion*, diversité orchidologique, limites d'aires et isolats d'espèces subméditerranéennes et continentales. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidoclines de plateau sur argile à silex. Les différents coteaux constituant le site sont représentatifs et exemplaires des deux séries xérophiles sur craie.

Le réseau fluviatile de ruisseaux à cours vif (bassin des Evoissons) constitue un rare réservoir hydrobiologique notable sur le plateau picard (après l'Authie et la Bresle), notamment par la qualité biologique des cours d'eau (1ère catégorie) et son insertion dans un lit majeur bocager et prairial. Les potentialités phytocoenotiques aquatiques, d'invertébrés aquatiques et ichtyologiques sont représentatives et exemplaires des petits cours d'eau du plateau picard, dont il s'agit de l'un des derniers représentants susceptibles de figurer au réseau Natura 2000. En outre, la continuité et la solidarité fonctionnelle entre lit majeur et versants des vallées entretiennent un potentiel faunistique remarquable notamment sur le plan batracho/herpétologique.

Vulnérabilité :

L'état de conservation du réseau de coteaux calcaires est variable d'un noyau à l'autre mais les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche et taillis de Cytise faux-ébénier, eutrophisation agricole de contact, mitage, etc...). D'une façon globale, il reste acceptable, compte tenu du degré général de dégradation et de disparition des systèmes pelousaires identiques. A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins. Protection vis-à-vis des cultures avoisinantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements, notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux non pâturés. Arrêt des extensions de carrières et restauration écologique des anciens fronts favorisant les groupements pionniers. Arrêt des boisements artificiels sur les pelouses calcaires. Le lit majeur du réseau aquatique des Evoissons est soumis à de très nombreuses pressions (populiculture, gravières, tourisme, abandon des prairies,...) dont les effets additionnés constituent une menace sensible à l'échelle de la vallée. Une meilleure harmonisation et une bonne répartition des activités devront être recherchées dans le futur.

Qualité et importance :

La diversité d'habitats propose globalement une bonne représentation spécifique des vallées et versants des craies picardes, en particulier les cortèges liés aux pelouses calcicoles et formations dynamiques associées :

- flore supérieure :

- * cortège caractéristique des pelouses du *Mesobromion*
- * diversité orchidologique (22 espèces au moins)
- * limites d'aires et isolat d'espèces subméditerranéennes et continentales
- * 6 plantes protégées
- * nombreuses plantes menacées régionalement
- * bryophytes avec une méridionale en limite d'aire (*Southbya nigrella*)

- entomologique :

- * nombreux lépidoptères et coléoptères dont plusieurs espèces sont menacées régionalement.

Trois espèces sont à l'annexe II dont *Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise) et *Lucanus cervus*.

- avifaune nicheuse : surtout rapaces et passereaux.

En outre, le site propose divers biotopes rocheux (anciennes carrières de craie indurée) riches en bryophytes. La richesse chiroptérologique, récemment inventoriée, est également remarquable avec 4 chauves-souris de l'annexe II dont le Vespertilion de Bechstein.

Le site est composé de :

- Forêts caducifoliées : 63 %
- Prairies améliorées : 17 %
- Agriculture (en général) : 9 %
- Pelouses sèches, Steppes : 5 %
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 4 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 1 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1 %

a/ Habitats d'intérêt communautaire

Parmi ces habitats, 8 sont inscrits à la Directive Habitats dont 1 est prioritaire (*) (cf. tableau suivant). Il s'agit de :

Tableau 8 : Liste des habitats naturels présents (source : www.inpn.mnhn.fr)

CODE - INTITULE				EVALUATION			
	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,86 %	5,5	G	C	C	A	C
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,68 %	3,94	G	A	C	B	A
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1,4 %	8,1	G	A	C	B	A
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	3,33 %	19,3	G	A	C	C	A
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,41 %	2,4	G	C	C	B	C
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1,85 %	10,7	G	A	C	B	A
* 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	0,78 %	4,5	G	C	C	C	C
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	45,31 %	280	G	A	C	C	A

Légende

- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence de **11 espèces faunistiques** (mais aucune espèce floristique) **inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats**. Les tableaux suivants listent ces espèces.

Tableau 9 : MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Migratrice	Individus	P	G	C	B	C	B
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Migratrice	Individus	P	G	C	B	C	B
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Migratrice	Individus	P	G	C	B	C	B
1324	<i>Myotis myotis</i>	Migratrice	Individus	P	G	C	B	C	B

Tableau 10 : CRUSTACES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1092	<i>Austroptamobius pallipes</i>	Résidence	Individus	R	G	C	C	C	C

Tableau 11 : INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence	Individus	P	DD	C	C	C	C
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	C
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence	Individus	P	G	C	C	C	C
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	Individus	P	M	C	C	C	C

Tableau 12 : POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
5315	<i>Cottus perifretum</i>	Résidence	Individus	P	G	C	C	C	C
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence	Individus	P	G	C	C	C	C

Légende

- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

6.2.2- Données du DOCOB

a/ Habitats d'intérêt communautaire

8 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (indiqué en gras dans les tableaux suivants) sont présents sur l'ensemble du site :

Tableau 13 : Les habitats d'intérêt communautaire (source : DOCOB)

Type d'habitat	Code Natura 2000	Intitulé des Habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface [ha] du site
Les habitats aquatiques	3260	Les rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de renoncules et de callitriches (<i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>)	3.9
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation de grands potamots (<i>Magnopotamium</i>) ou d'hydrocharis (<i>Hydrocharition</i>)	5.5
Les mégaphorbiaies	6430	Les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins	2.4
Les prairies	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	10.7
Les larris	6210	Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	19.3
	5130	Formation de genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>) sur landes ou pelouses calcaires	8.1
Les milieux boisés relevant de la Directive Habitats	91E01*	Les forêts alluviales à aulnaie frênaies (<i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>)	4.5
	9130	Les Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	280.0

b/ Espèces d'intérêt communautaire

Le site abrite au total **9 espèces d'intérêt communautaire**, toutes animales :

Tableau 14 : Espèces d'intérêt communautaire (source : DOCOB)

	Code Natura 2000	Nom français et nom scientifique de l'espèce
Mollusque continental	1016	Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)
Insectes	1065	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)
	1083	Lucane Cerf-Volant (<i>Lucanus cervus</i>)
Poissons	1096	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)
	1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)
Chiroptères	1304	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)
	1321	Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>)
	1323	Murin de Beschtein (<i>Myotis bechsteini</i>)
	1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)

6.2.3- Localisation du site du projet par rapport à la Zone Spéciale de Conservation

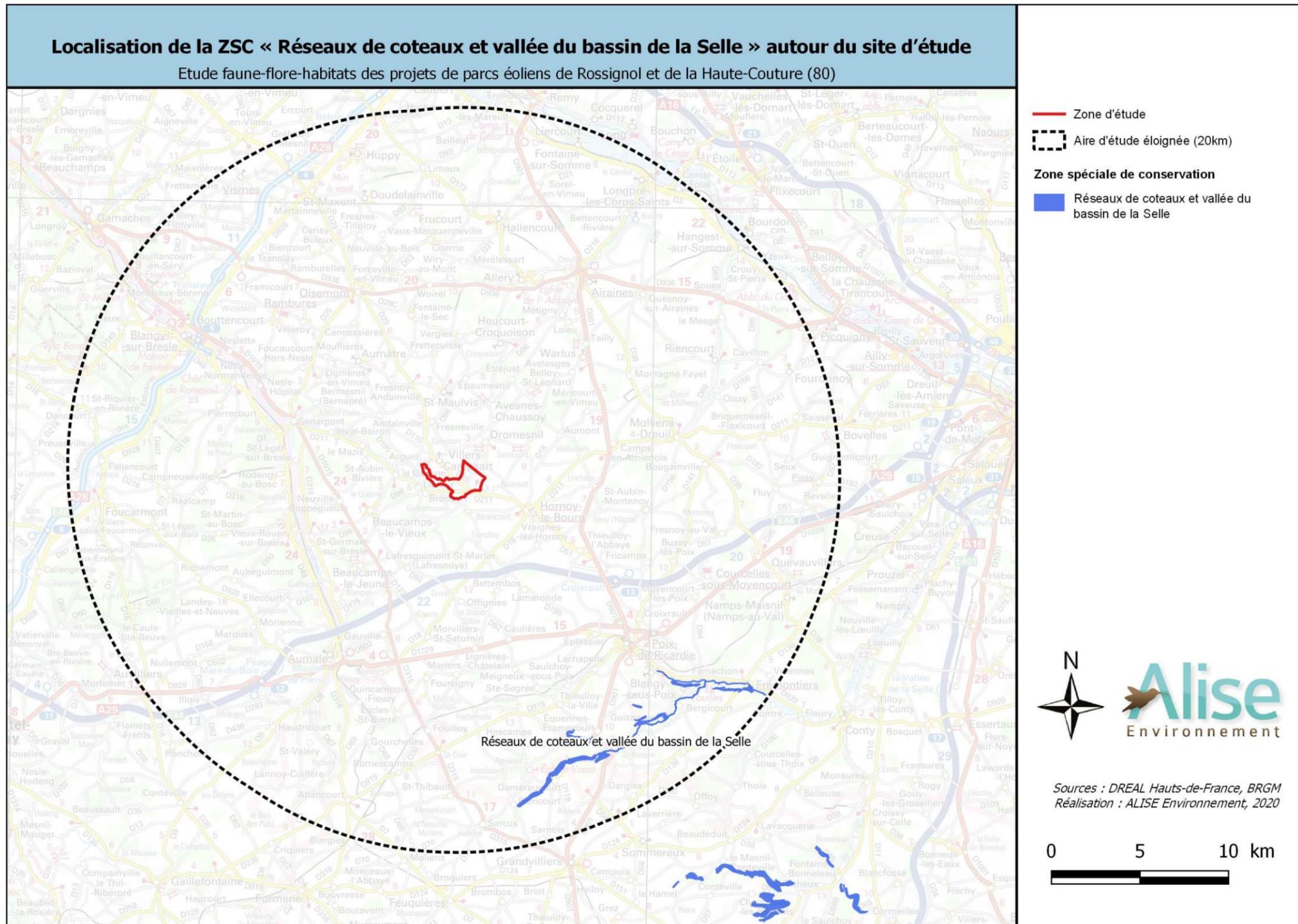


Figure 5 : Localisation de la ZSC « Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle » autour du site d'étude

Le site d'étude est 14,3 km de cette ZSC.

6.3- PRESENTATION DE LA ZSC «BASSE VALLEE DE LA SOMME DE PONT-REMY A BREILLY» (FR 2200355)

6.3.1- Données de l'INPN

Vaste ensemble humide tourbeux, qui, complété par le site des "Marais de Mareuil-Caubert", forme le "supersite" de la Basse Somme entre Amiens et Abbeville. L'éventail des habitats aquatiques, amphibiens, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténale et une petite vallée affluente. La complémentarité du système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard. L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées par le fond de vallée. Cependant, ce mésoclimat, bien moins différencié ici qu'en amont d'Amiens, s'atténue progressivement avec l'élargissement de la vallée et la proximité de la mer. Sur le plan géomorphologique, la Somme, dans cette partie, développe un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en U à faible pente. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par des affinités continentales atténuées.

Le système alluvial tourbeux alcalin de type transitoire subatlantique-subcontinental de la Basse Somme présente un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants et aux petites vasques à *Utricularia minor*, ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental. Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants complètent le complexe valléen par un ensemble de pelouses, ourlets et fourrés calcicoles où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Sur les craies dénudées, les groupements pionniers hébergent parfois *Sisymbrium supinum*.

Vulnérabilité :

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, le système tourbeux alcalin est marqué par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un envasement généralisé des espaces aquatiques, par la régression du réseau prairial, l'extension des cultures (maïs), de la populiculture et du mitage.

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 20 espèces protégées,
- nombreuses plantes rares et menacées, diversité du cortège des tourbières alcalines et des populations pelousaires,
- présence d'une espèce de la directive (*Sisymbrium supinum*)
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- Richesse en orchidées : populations stables d'*X Orchiaceras spurium*

Intérêts ornithologiques :

- avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauveltes, ardéidés) -plusieurs oiseaux sont menacés au niveau national

-site inventorié en ZICO

Autres intérêts faunistiques :

- entomologiques (nombreux insectes menacés ?....)

- batrachologiques (diversité et taille des populations, présence du *Triturus cristatus* inscrit à l'annexe II de la directive,...).

Le site est composé de :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 40 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 20 %
- Pelouses sèches, Steppes : 10 %
- Forêts caducifoliées : 10 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 5 %
- Prairies améliorées : 5 %
- Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 5 %
- Autres terres arables : 4 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1 %

a/ Habitats d'intérêt communautaire

Parmi ces habitats, **15 sont inscrits à la Directive Habitats** dont **4 sont prioritaires (*)** (cf. Tableau 15). Il s'agit de :

Tableau 15 : Liste des habitats naturels présents (source : www.inpn.mnhn.fr)

CODE - INTITULE				EVALUATION			
	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	0,07 %	1	G	A	C	B	B
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	0,17 %	2,5	G	B	C	B	B
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	38,13 %	554	G	B	C	C	B
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	1,14 %	16,5	G	C	C	C	C
5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	0,34 %	5	G	A	C	B	B
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	3,17 %	46	G	C	C	C	C
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,17 %	2,5	G	C	C	C	C
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	17,69 %	257	G	A	C	A	A
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1,03 %	15	G	B	C	B	B
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0 %	0,01	G	A	C	A	B
* 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	0 %	0,05	G	B	C	B	B
7230 - Tourbières basses alcalines	2,13 %	31	G	B	C	C	C
* 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	0,14 %	2	G	B	C	C	C
* 91D0 - Tourbières boisées	0,17 %	2,5	G	B	C	B	B
* 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	3,44 %	50	G	B	C	B	B

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence de **11 espèces faunistiques** et **3 espèces floristiques inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats**. Les tableaux suivants listent ces espèces.

Tableau 16 : PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				EVALUATION			
		STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	B	B
1614	<i>Helosciadium repens</i>	Résidence	Superficie en m ²	P	G	C	C	C	C
1903	<i>Liparis loeselii</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	B

Tableau 17 : MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				EVALUATION			
		STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Migratrice	Individus	P	M	C	C	C	C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Migratrice	Individus	P	M	C	C	C	C
1324	<i>Myotis myotis</i>	Migratrice	Individus	P	M	C	C	C	C

Tableau 18 : AMPHIBIENS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				EVALUATION			
		STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Résidence	Individus	P	M	C	C	C	C

Tableau 19 : INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence	Individus	P	DD	C	C	C	C
4056	<i>Anisus vorticulus</i>	Résidence	Individus	P	DD	C	C	C	C
1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	B
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Résidence	Individus	P	G	C	B	C	B
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	Individus	P	DD	D			

Tableau 20 : POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

		POPULATION				EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Résidence	Individus	P	DD	D			
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence	Individus	P	DD	D			

Légende

- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

6.3.2- Données du DOCOB

a/ Habitats d'intérêt communautaire

Le site FR 2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » comporte 22 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires (lignes en rouge dans les tableaux suivants) :

Tableau 21 : Liste des habitats Natura 2000 d'herbiers aquatiques (source : DOCOB)

Libellé de l'habitat naturel en français	Codes		Présence sur le site			Enjeu de conservation régional
	Natura 2000	CORINE Biotopes	FR 2200354	FR 2200355	FR 2200356	
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>						
Communauté à Characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140.1	(22.12 ou 22.15) x 22.44	☑	☑	☑	Important
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition						
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150.1	22.13 x 22.422	☑	☑	☑	Important à moyen
Plan d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150.2	(22.12 ou 22.13) x 22.41	☑	☑	☑	Important à moyen
Plan d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau	3150.3	(22.12 ou 22.13) x 22.41	☑	☑	☑	Important à moyen
Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150.4	(22.12 ou 22.13) x 22.41	☑	☑	☑	Important à moyen
Lacs et mares dystrophes naturels						
Mares dystrophes naturelles	3160.1	22.14 x 22.45	☑	☒	☑	Majeur
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>						
Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	3260.5	24.1 x 24.44	☑	☑	☑	Moyen
Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	3260.6	24.1 x 24.44	☒	☑	☒	Moyen

Tableau 22 : Liste des habitats Natura 2000 de tremblants, roselières et mégaphorbiaies (source : DOCOB)

Libellé de l'habitat naturel en français	Codes		Présence sur le site			Enjeu de conservation régional
	Natura 2000	CORINE Biotopes	FR 2200354	FR 2200355	FR 2200356	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (mégaphorbiaies riveraines)						
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430.1	37	☑	☑	☑	Moyen
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430.4	37.71	☑	☑	☑	Moyen
Tourbières de transition et tremblantes						
Tourbières de transition et tremblants	7140.1	54.51 / 54.52	☑	☑	☒	Important
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)						
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510.4	38.22 x 38.23	☑	☑	☒	Important
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>						
Végétations à Marisque (prioritaire)	7210.1	53.3	☑	☑	☒	Important
Tourbières basses alcalines						
Végétations des bas-marais neutro-alcalins	7230.1	54.2	☑	☑	☑	Important
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux						
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410.1	37.311	☒	☑	☒	Important

Tableau 23 : Liste des habitats Natura 2000 de végétations forestières alluviale (source : DOCOB)

Libellé de l'habitat naturel en français	Codes		Présence sur le site			Enjeu de conservation régional
	Natura 2000	CORINE Biotopes	FR 2200354	FR 2200355	FR 2200356	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-padion</i> , <i>Alno-incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)						
Frênaies-Ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent (prioritaire)	91E0*.9	44.332	☑	☑	☑	Moyen
Tourbières boisées (prioritaire)						
Boulaie pubescente atlantique à sphaignes (prioritaire)	91D0*.1.1	44.A1	☒	☑	☑	Important
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>						
Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre (prioritaire)	9180*.2	41.4	☒	☒	☑	Important

Tableau 24 : Liste des habitats Natura 2000 de végétations pré-forestière (source : DOCOB)

Libellé en français de l'habitat naturel		Codes		Présence sur le site			Enjeu de conservation régional
		Natura 2000	CORINE Biotopes	FR 2200354	FR 2200355	FR 2200356	
Végétation pré-forestière	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygrocines)						
	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocines, héliophiles à semi-héliophiles	6430.6	37.72	☑	☑	☑	Moyen
	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430.7	37.72	☑	☑	☑	Moyen

Tableau 25 : Liste des habitats Natura 2000 de pelouses, ourlets calcicoles et junipérais (source : DOCOB)

Libellé en français de l'habitat naturel		Codes		Présence sur le site			Enjeu de conservation régional
		Natura 2000	CORINE Biotopes	FR 2200354	FR 2200355	FR 2200356	
Pelouses, ourlets calcicoles et junipérais	Formation de <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires						
	Junipérais secondaires planitiaires à montagnards à Genévrier commun	5130.2	31.881	☑	☑	☒	Important
	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)						
	Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques	6210.22	34.322	☑	☑	☑	Important
	Pelouse marnicole sub-atlantique	6210.20	34.322	☒	☑	☒	Majeur
	Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids	6210.9	34.325	☒	☒	☑	Majeur
	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard						
	Éboulis crayeux de la vallée de la Seine et de la Champagne (prioritaire)	8160*.1	61.313	☒	☑	☒	Majeur

b/ Espèces d'intérêt communautaire

Le site abrite au total **3 espèces floristiques d'intérêt communautaire** et **12 espèces faunistiques d'intérêt communautaire** (tableaux suivants) :

Tableau 26 : Espèces végétales de l'annexe II de la Directive "Habitat faune Flore" et leur statut de conservation sur les sites Natura 2000 (source : DOCOB)

Espèces	Code N2000	FR2200354	FR2200355	FR2200356
L'Ache Rampante <i>Apium repens</i>	1614	3687 m ² SC : A	3 m ² SC : C	-
Le Liparis de Loesel <i>Liparis loselii</i>	1903	-	5 pieds SC : C	320 pieds SC : A
Le Sisymbre couché <i>Sisymbrium supinum</i>	1493	-	1200 pieds SC : A	-

(source : Centre Régional de phytosociologie et Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2009).

Légende :

SC : Statut de conservation

A : Favorable (la structure et les fonctions spécifiques nécessaires au maintien à long terme de l'espèce existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible)

C : Défavorable mauvais (la restauration de l'habitat d'espèce est difficile voire impossible car la dégradation des conditions écologiques nécessaires à son maintien est trop importante. Les perspectives futures sont mauvaises et l'habitat d'espèce risque de disparaître dans les 30 années à venir).

Tableau 27 : Espèces animales de la Directive "Habitat Faune Flore" présentes sur les ZSC et leur priorité (source : DOCOB)

	Espèces	Code N2000	Présence sur le site			Priorité
			FR2200354	FR2200355	FR2200356	
Amphibien	Triton Crêté <i>Triturus cristatus</i>	1166	✓	✓	✓	Majeur
Insecte	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	1041	✓	✓	✓	Important
	Lucane Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	-	✓	-	Important
Mollusque	Planorbe naine <i>Anisus vorticulus</i>	4056	✓	✓	✓	Majeur
	Vertigo angustior <i>Vertigo angustior</i>					Important
	Vertigo de Des Moulins <i>Vertigo moulinsiana</i>	1016	✓	✓	✓	Important
Poisson	Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	1134	-	✓	✓	NP
	Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163	✓	✓	-	NP
	Lamproie de planer <i>Lampetra planeri</i>	1096	-	✓	-	Majeur
Chiroptère	Vespertilion à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	✓	✓	-	Important
	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	✓	✓	-	Majeur
	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	✓	✓	-	Majeur

6.3.3- Localisation du site du projet par rapport à la Zone Spéciale de Conservation

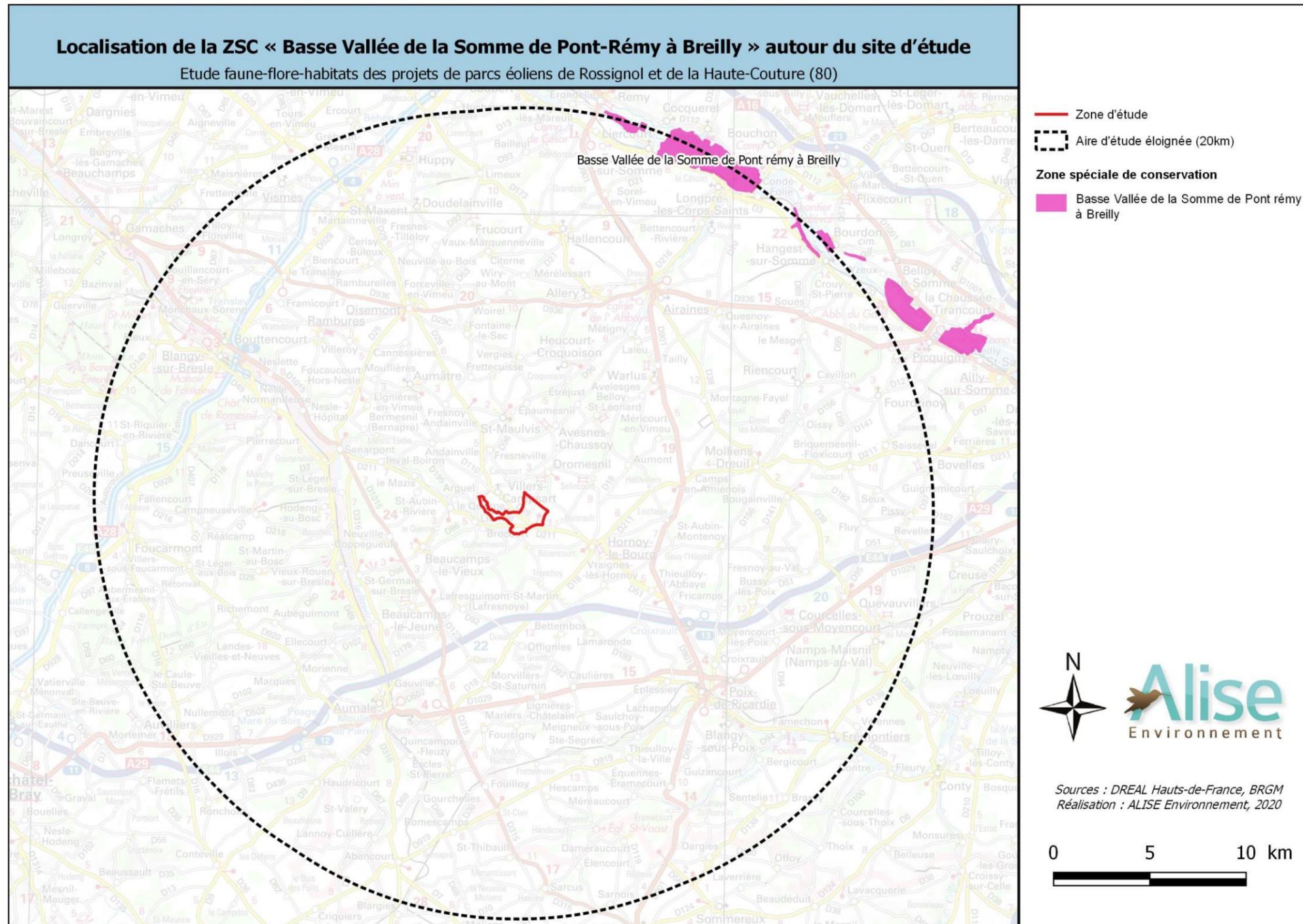


Figure 6 : Localisation de la ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » autour du site d'étude

Le site d'étude est à 18,5 km de cette ZSC.

6.4- PRESENTATION DE LA ZPS «ETANGS ET MARAIS DU BASSIN DE LA SOMME» (FR 2212007)

6.4.1- Données de l'INPN

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un engorgement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Vulnérabilité :

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'engorgement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'engorgement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à MareuilCaubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

Qualité et importance :

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard

souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

a/ Habitats d'intérêt communautaire

La ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » n'a pas été désignée par des habitats d'intérêt communautaire, mais par des espèces d'oiseaux éligibles à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

b/ Espèces d'intérêt communautaire

10 espèces d'intérêt communautaire visées par l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil ont justifié la désignation du ZPS «Etangs et marais du bassin de la Somme » (cf. tableau suivant).

Tableau 28 : Liste des oiseaux présents sur le site et visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Reproduction	1	2	Couples	Présente		D			
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Reproduction	11	50	Couples	Présente		D			
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Reproduction	51	100	Couples	Présente		C	B	C	B
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Reproduction	27	45	Couples	Présente		B	C	C	C
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Reproduction	3	5	Couples	Présente		D			
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Concentration	6	10	Individus	Présente		D			
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction	1	5	Individus	Présente		D			
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction	14	24	Couples	Présente		C	B	C	B
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Reproduction	2	5	Individus	Présente		D			
A119	<i>Porzana porzana</i>	Reproduction		3	Individus	Présente		D			

Légende

Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
 Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
 Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
 Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
 Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

6.4.2- Données du DOCOB

17 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont identifiées au sein de cette ZPS (tableau suivant) :

Tableau 29 : Espèces animales de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » présentes sur la ZPS FR2212007 (source : DOCOB)

Espèces	Code N2000	Période de présence	Analyse biologique			Enjeu sur le site
			Rareté en Picardie	Dynamique	Etat de conservation	
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	A021	H, N ¹	Très rare et en danger d'extinction	Forte régression	Mauvais	Majeur
Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	A119	M	Très rare et en danger d'extinction	Tendance non disponible	Défavorable	Majeur
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	N	Assez rare et en danger	Forte diminution puis légère croissance depuis 80	Favorable	Important
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A081	N, M	Assez rare et vulnérable	Tendance non disponible mais régression des habitats	Défavorable	Important
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	A031	N, M	Très rare et en danger	Tendance non disponible	Défavorable	Important
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	N ¹	Très rare et en danger critique d'extinction	Tendance non disponible	Défavorable	Important
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	N, M	Rare et vulnérable	Tendance non disponible	Favorable	Moyen
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	A272	N	Peu commune et quasi-menacée	Augmentation, nombreux secteurs favorables	Favorable	Moyen
Héron pourpre <i>Ardea purpurea</i>	A029	N, M	-	Tendance non disponible	Favorable	Moyen
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	A193	N, M	Assez rare et vulnérable	Tendance non disponible	Défavorable	Moyen
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	A026	H, M	Très rare et vulnérable	Augmentation en période hivernale	Favorable	NP
Bondrée apivore <i>Fernis apivorus</i>	A072	N ¹	Commune et quasi-menacée	Tendance non disponible	Favorable	NP
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	M, N ²	Assez rare et vulnérable	Tendance non disponible	Défavorable	NP
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	M, H, N ²	Peu commune et quasi-menacée	Tendance non disponible	Favorable	NP
Grande aigrette <i>Casmerodius albus</i>	A027	H, M, N ²	Quasi-menacée	Augmentation en vallée de Somme depuis quelques années	Favorable	NP
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A229	S	Assez commune et préoccupation mineure	Tendance non disponible	Favorable	NP
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	N ¹	Peu commune à commune et non menacée	Abandon du secteur en période de reproduction	Favorable	NP

Légende :

H : Espèce hivernant sur le site
 M : Espèce présente en étape migratoire
 N : Espèce nicheuse
 N¹ : Espèce potentiellement nicheuse

N² : Espèce ne nichant pas sur le site mais qui y sera présente en période de reproduction (chasse)
 NP : Espèce non prioritaire
 S : Espèce sédentaire

6.4.3- Localisation du site du projet par rapport à la Zone de Protection Spéciale

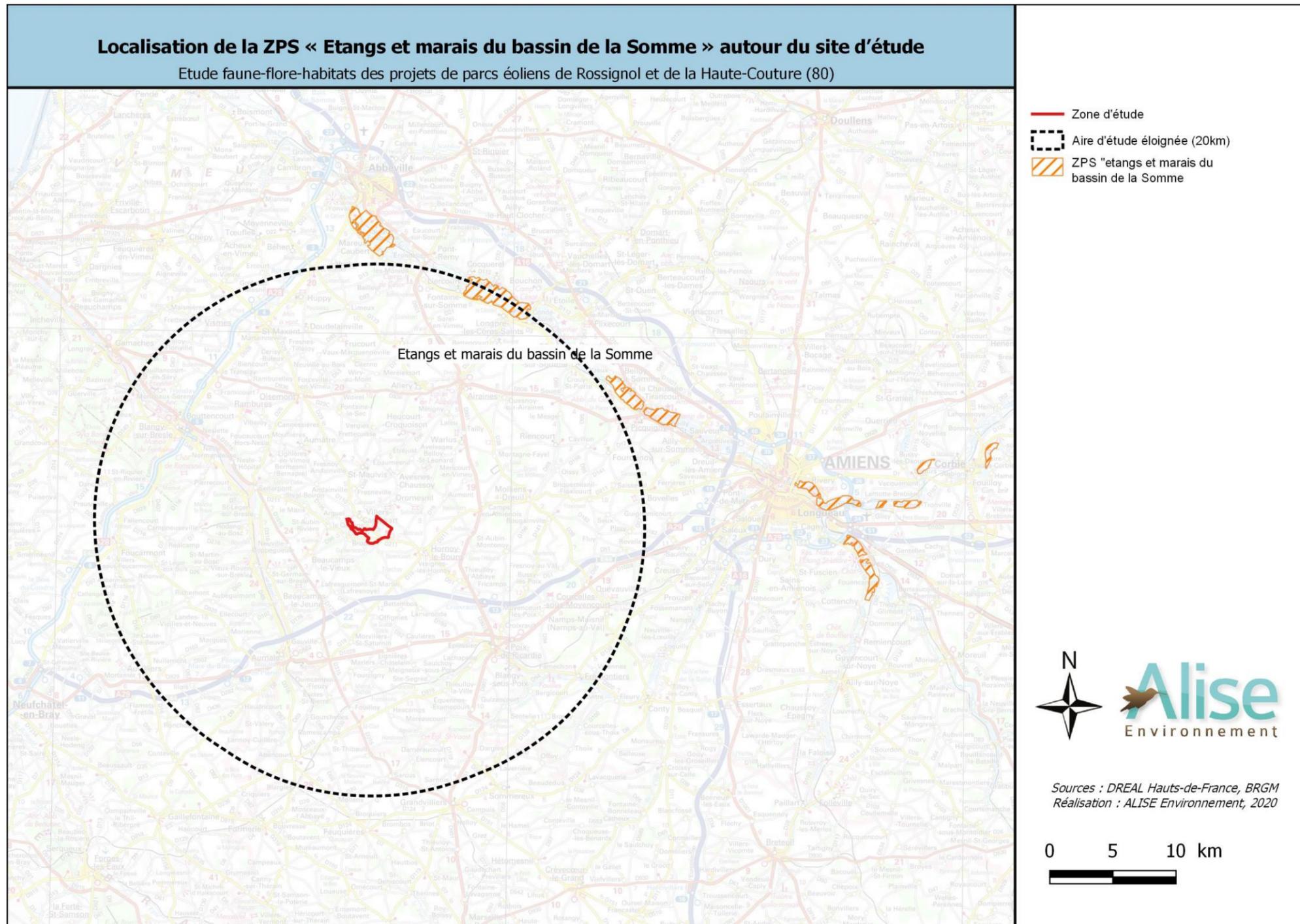


Figure 7 : Localisation de la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » autour du site d'étude

Le site d'étude est à 18,5 km de cette ZPS.

7- ÉVALUATION DE LA ZIP POUR LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lors des prospections de terrain réalisées dans le cadre de l'étude faune-flore-habitats, aucun habitat d'intérêt communautaire éligible au titre des ZSC « Vallée de la Bresle », « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle » et « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » n'a été recensé sur le site d'étude.

Aucun autre habitat d'intérêt communautaire n'a de plus été recensé, tout comme aucune espèce floristique éligible au titre de la ZSC « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ».

Aucun habitat d'intérêt communautaire ayant désigné les ZSC concernées par cette étude n'a été recensé sur le site d'étude.

8- ÉVALUATION DE LA ZIP POUR LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

A partir de la bibliographie et des prospections terrain, il est possible d'évaluer les potentialités d'accueil du site pour les espèces ayant justifiées la désignation des sites Natura 2000 « Vallée de la Bresle », « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » et « Etangs et marais du bassin de la Somme ». Les Tableau 30 et Tableau 31 correspondent à l'évaluation du site du projet vis-à-vis des espèces, inscrites à l'Annexe 1 de la Directive 79/409/CEE ou à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE.

Tableau 30 : Evaluation du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive Habitats

Groupe	Espèce	Site	Evaluation du site pour les espèces
Flore	Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>)	Z.S.C. « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Le Sisymbre couché est une espèce se développant sur les rives sablonneuses et les éboulis crayeux fins. Le site du projet ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Ache rampante (<i>Helosciadium repens</i>)		L'Ache rampante est une espèce que l'on trouve principalement au niveau de prairies hygrophiles. Les habitats présents sur le site d'étude ne sont pas favorables à cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>)		Le Liparis de Loesel est une espèce se développant dans les prairies hygrophiles sur substrat sableux mais également autrefois en tourbières alcalines. Le site du projet ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
Amphibiens	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	ZSC « Vallée de la Bresle », « Réseaux de coteaux et vallées du bassin	Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier.

Groupe	Espèce	Site	Evaluation du site pour les espèces
		de la Selle » et « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Il y fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs, ornières. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes, l'espèce s'accommodant mal de petites surfaces d'eau, relativement profondes (de l'ordre de 0,5-1m), pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Cette espèce n'a pas été recensée lors des inventaires et les habitats présents sur le site ne lui sont pas favorables. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
Invertébrés	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		L'habitat larvaire de <i>Lucanus cervus</i> est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Le site du projet ne présente pas d'habitats susceptibles d'accueillir cette espèce (absence de vieux arbres ou vieilles souches). POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES
	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)		L'Agrion de mercure est une espèce affectionnant les milieux aquatiques courants tels que les cours d'eau ensoleillés. Le site du projet ne présente pas d'habitat susceptible d'accueillir cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)		La Cordulie à corps fin est une espèce d'odonate affectionnant les eaux calmes courantes à légèrement stagnantes. Le site du projet ne présente pas d'habitat susceptible d'accueillir cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)		Les habitats favorables à cette espèce tels que les prairies humides ne sont pas présents sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)		L'Ecaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés. Le site d'étude pourrait potentiellement constituer un habitat pour l'espèce (présence de jachères). POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES
	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)		L'Ecrevisse à pattes blanches affectionne les cours d'eau ayant des fonds caillouteux, des sous-berges avec racines ou encore des herbiers aquatiques. Le site du projet ne présente pas d'habitat susceptible d'accueillir cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES

Groupe	Espèce	Site	Evaluation du site pour les espèces
	Planorbe naine (<i>Anisus vorticulus</i>)		<p>La Planorbe naine occupe deux groupes d'habitats, les habitats d'origine anthropique comme des fossés de drainages et des mares artificielles et les habitats d'origine naturelle comme les berges des ruisseaux et des rivières lentes, les zones littorales des lacs mais surtout les milieux humides des zones alluviales (méandres, mares, dépressions, roselières inondées...).</p> <p>Le site du projet ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Vertigo étroit (<i>Vertigo angustior</i>)		<p>Le Vertigo étroit est une espèce des zones herbues ou moussues rases temporairement humides, sur zone calcaire.</p> <p>Le site du projet ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>)		<p><i>Vertigo moulinsiana</i> est une espèce des zones humides calcaires. On le trouve principalement dans les marais, mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides, des prairies toujours humides à Jonc (<i>Juncus</i> spp.)... L'habitat idéal pour l'espèce consisterait en une mosaïque de microdépressions aux eaux stagnantes et de zones terrestres très humides occupées par des éléments de roselières et de cariçages.</p> <p>Le site du projet ne présente aucun habitat susceptible d'accueillir cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
Chiroptères	Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein et Murin à oreilles échancrées		<p>Les habitats du site d'étude ne sont potentiellement pas favorables à l'accueil en gîtes de ces espèces de chiroptères. En effet, aucun bâtiment, arbre sénescant, têtard ou vieux tronc n'est recensé. Il n'y a donc pas de cavité pouvant servir de gîte (hibernation ou estivage) pour ces espèces.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES pour ces espèces en termes de gîte sur le périmètre du projet.</p> <p>Cependant, présence d'une cavité souterraine dans une ancienne carrière (surveillée par le CEN) dans l'aire d'étude immédiate (2 km autour de la zone d'étude) : Environ une dizaine d'individus comptés chaque hiver. Espèces fréquentes : Murin à moustaches, de Daubenton, à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe et Murin de Bechstein ponctuellement.</p> <p>Le site d'étude peut servir de zone de passage (transit) pour ces espèces ou être utilisé pour la chasse. En effet, le Grand Murin a été recensé en transit dans la zone d'étude au cours de chaque période biologique et le Grand Rhinolophe a été recensé en transit dans la zone d'étude au cours des périodes de parturition et de transit automnal.</p>

Groupe	Espèce	Site	Evaluation du site pour les espèces
			<p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FORTES (présence avérée) pour le Grand Murin et Grand Rhinolophe</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES pour les autres espèces</p>
Agnathes et Poissons	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)		<p>La Lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Les larves « ammocètes », aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.</p> <p>Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)		<p>La Lamproie de Planer est une espèce d'eau douce qui vit dans les têtes de bassin et les ruisseaux bien oxygénés.</p> <p>Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)		<p>La Lamproie de rivière est une espèce parasite anadrome. A la fin de l'hiver, elle quitte les eaux côtières et remonte dans les rivières (nuit).</p> <p>Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)		<p>Le Saumon atlantique est une espèce territoriale pour laquelle les eaux natales se trouvent au niveau des fleuves côtiers ou dans les grands fleuves. Il existe un nombre maximal d'individu par habitat. Les frayères sont constituées par des plages de galets ou de graviers en eau habituellement peu profondes dans les zones d'alternance de pool et de radier.</p> <p>Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>)		<p>Le Chabot commun est un poisson vivant dans les eaux vives et fraîches sur sables et graviers.</p> <p>Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Chabot fluviatile (<i>Cottus perifretum</i>)		<p>Le Chabot fluviatile est un poisson se développant dans les cours d'eau rapides et les lacs clairs peu profonds, il affectionne les eaux fraîches, turbulentes et bien oxygénées, à fond sableux ou graveleux.</p>

Groupe	Espèce	Site	Evaluation du site pour les espèces
			Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)		La Bouvière est un poisson qui affectionne les eaux stagnantes des cours d'eau ou des mares. Le site d'étude ne présente pas d'habitats favorables à cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES

Tableau 31 : Evaluation du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Groupe	Milieux de vie	Espèces	Site	Evaluation du site pour les espèces
Oiseaux	Roselières	Butor étoilé, Busard des roseaux , Blongios nain, Bihoreau gris, Héron pourpre	ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme »	Aucun habitat de type roselière n'est présent sur le site d'étude. Cependant, le Busard des roseaux a été observé sur le site en migration postnuptiale et en stationnement postnuptial. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES (en période nuptiale) A FORTES (présence avérée en période migratoire) pour le Busard des roseaux POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES pour les autres espèces
	Marais, prairies humides	Cigogne blanche, Busard cendré, Marouette ponctuée		Aucun habitat de type marais ou prairie humide n'est présent sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES
	Vasières	Aigrette garzette, Grande Aigrette		Aucun habitat de type vasière ou marais n'est recensé sur le site. Cependant, la Grande Aigrette a été observée sur le site d'étude en migration postnuptiale. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES (en période nuptiale) A FORTES (présence avérée en période migratoire) pour la Grande Aigrette POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES pour l'Aigrette garzette
	Berges abruptes	Martin-pêcheur d'Europe		Aucun habitat de type berges abruptes n'est présent sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES

Groupe	Milieux de vie	Espèces	Site	Evaluation du site pour les espèces
	Cultures et prairies	Busard Saint-Martin		La majorité du site d'étude est composée de grandes cultures favorables à l'espèce. En effet, le Busard Saint-Martin a été recensé sur le site en migration pré-nuptiale, en stationnement pré-nuptial, en migration postnuptiale et en stationnement postnuptial. Il est de plus nicheur certain sur le site. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FORTES (présence avérée) à toutes les périodes biologiques pour le Busard Saint-Martin
	Zones boisées et arbustives en milieu humide	Gorgebleue à miroir		Les habitats présents sur le site ne sont pas propices à l'accueil de cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Plans d'eau	Sterne pierregarin		Aucun habitat de type plan d'eau n'est présent sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Boisements entrecoupés de clairières	Bondrée apivore		Des boisements à proximité de zones ouvertes sont présents sur le site d'étude et favorables à l'espèce. La Bondrée apivore a été recensée en période nuptiale sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FORTES (présence avérée) en périodes nuptiale et internuptiale pour la Bondrée apivore
	Grands arbres ou escarpements à proximité de points d'eau	Milan noir		Aucun habitat favorable à cette espèce n'est présent sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES
	Milieux semi-ouverts	Pie-grièche écorcheur		La dominance de cultures ne rend pas le site d'étude favorable à la présence de cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES

Notons que d'autres espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, mais n'ayant pas désigné la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme », ont été recensées sur le site d'étude :

- **L'Autour des palombes**, recensé en migration pré-nuptiale et considéré comme nicheur probable sur le site ;
- **Le Pluvier doré**, recensé en migration pré-nuptiale, en stationnement pré-nuptial, en migration postnuptiale et en stationnement postnuptial ;
- **Le Faucon émerillon**, recensé en stationnement pré-nuptial et postnuptial ;
- **Le Pic noir**, recensé en migration postnuptiale ;
- **L'Alouette lulu**, recensée en migration postnuptiale ;
- **Le Milan royal**, recensé en migration postnuptiale.

9- BILAN DES PROSPECTIONS

Les prospections réalisées sur le site d'étude ont mis en évidence l'absence d'habitat d'intérêt communautaire éligible au titre des ZSC « Vallée de la Bresle », « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle » et « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ».

De plus, aucune espèce floristique éligible au titre de la ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » n'a été inventoriée sur le site d'étude.

Concernant la faune, les potentialités d'accueil du site d'étude sont nulles à fortes (présence avérée) selon les espèces. Les habitats les plus représentatifs sur le site d'étude correspondent à des milieux de monocultures intensives accompagnées de quelques boisements, haies et zones de friches qui sont fréquentés par certaines espèces d'intérêt communautaire ayant désignés les sites Natura 2000. A ce titre, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Grande Aigrette et la Bondrée apivore ont été recensés sur le site lors des prospections terrain. Chez les chiroptères, le Grand rhinolophe et le Grand murin utilisent ponctuellement la zone d'étude pour se déplacer.

Enfin, d'autres espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (mais n'ayant pas justifié la désignation de la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme », concernée par la présente étude) ont également été observées sur le site : Autour des palombes, Pluvier doré, Faucon émerillon, Pic noir, Alouette lulu et Milan royal.

10- ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET

L'analyse des incidences est ciblée sur les enjeux d'intérêt communautaire. L'évaluation porte sur les risques de détérioration des habitats et de perturbation des espèces.

L'analyse des incidences porte sur toutes les phases du projet tout en restant proportionnée selon les enjeux identifiés.

10.1- GENERALITES

10.1.1- Incidences directes

Elles traduisent les effets provoqués par le projet. Elles affectent les habitats et espèces proches du projet. Parmi les incidences directes, on peut distinguer celles dues à la construction et au démantèlement même du projet (emprise des constructions, modification du régime hydraulique,...) et celles liées à l'exploitation et à l'entretien de l'équipement (pollution de l'eau, de l'air et de sols,...).

10.1.2- Incidences indirectes

Elles ont pour cause l'effet d'une incidence directe. Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignés du projet ou apparaître dans un délai plus ou moins long, mais leurs conséquences peuvent être aussi importantes que les incidences directes. Elles peuvent concerner un facteur conditionnant l'existence du site qui, par son évolution, peut provoquer la disparition d'habitats ou d'espèces.

10.1.3- Incidences temporaires et permanentes

Les incidences permanentes sont liées au résultat des travaux ou à des incidences fonctionnelles qui se manifestent tout au long de la vie du site.

Les incidences temporaires sont limitées dans le temps : soit elles disparaissent immédiatement après cessation de la cause, soit leur intensité s'atténue progressivement jusqu'à disparaître. On identifiera particulièrement les travaux de construction et de démantèlement qui entraînent généralement des incidences temporaires, mais significatives.

Les habitats et espèces font ici l'objet d'une évaluation des incidences des aménagements projetés sur leur état de conservation. Les incidences sont identifiées sous deux aspects :

- ⇒ Impacts permanents (directs et indirects) ;
- ⇒ Impacts temporaires (directs et indirects).

10.2- INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

10.2.1- Les habitats d'intérêt communautaire

Lors des prospections de terrain réalisées dans le cadre de l'étude faune-flore-habitats, aucun habitat d'intérêt communautaire éligible au titre des ZSC « Vallée de la Bresle », « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle » et « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » n'a été recensé sur le site d'étude.

Aucun autre habitat d'intérêt communautaire n'a de plus été recensé, tout comme aucune espèce floristique éligible au titre de la ZSC « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ».

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni espèce floristique ayant désigné les ZSC concernées par cette étude n'a été recensé sur le site d'étude. Aucun impact n'est donc à attendre sur les habitats d'intérêt communautaire ni sur la flore d'intérêt communautaire.

10.2.2- Les espèces d'intérêt communautaire

Au cours des inventaires de 2019-2020, **90 espèces d'oiseaux dont 11 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ont été recensées.** Il s'agit des espèces suivantes :

- **Alouette lulu** : avec un individu le 22 octobre 2018 en migration.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa forte sensibilité aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

- **Autour des palombes** : Ce rapace très rare en Picardie (entre 24 et 34 couples nicheurs dans les années 2000) a fait l'objet de 2 contacts sur le même secteur, les bois du Forestel et du Rossignol : 1 individu en vol (avec début de parade) le 11 mars 2019 et 1 contact auditif avec 2 individus le 13 février 2020. Les comportements observés (parades), les périodes d'observation (fin d'hiver), la localisation identique à un an d'intervalle plaident en faveur d'un statut de reproduction probable de ce rapace.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de faibles à modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de modérés.

- **Bondrée apivore** : avec une femelle adulte en migration active le 29 août 2018. Elle a fait l'objet de 2 observations : 1 en vol de prospection alimentaire le 10 juillet 2019 dans l'aire d'étude immédiate (Vallée de Bézencourt) et une au sol le 18 juillet 2019 dans une parcelle déchaumée en bordure du Bois du Rossignol (en limite de zone d'étude). Les habitats présents au sud et au nord de la zone d'étude sont favorables à la présence de l'espèce : boisements, ourlets calcicoles, talwegs en prairies... La zone d'étude est potentiellement une zone d'alimentation et de déplacement local entre les différents boisements présents en périphérie.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de faibles à modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de modérés.

- **Busard des roseaux** : avec un mâle de 2^{ème} année le 27 août en chasse à proximité du site de suivi migratoire entre 8h20 et 9H00 (hauteur de vol < 10 mètres). A l'issue de cette période de chasse, l'oiseau prend de la hauteur et s'élève au-dessus du Bois du Forestel vers le Sud-ouest à une hauteur d'environ 35 mètres, Egalement une observation d'un individu de 1^{ère} année en chasse sur le parcours 3 le 11 septembre 2019, la hauteur de vol est inférieure à 10 mètres.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de modérés.

- **Busard Saint-Martin** : est un nicheur certain au sein de la zone d'étude au niveau du lieu-dit « le Rossignol » (un mâle observé le 17 mai 2018 sur le point d'écoute n°3 puis un couple le 20 juin 2019 observé en échange de proies). Espèce également contactée en hivernage et périodes de migration pré-nuptiale et post-nuptiale.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont modérés. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles à potentiellement forts si les travaux sont menés en période de reproduction.

- **Faucon émerillon** : avec l'observation d'un mâle adulte le 13 février 2020 sur le parcours 1 posé au sol puis vu filant vers l'ouest (hauteur de vol est inférieure à 10 mètres). Un individu également observé le 28 mars 2019 sur le parcours 3, et un le 11 septembre toujours sur le parcours 3.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

- **Grande Aigrette** : a fait l'objet de 2 observations : 1 le 27 août à 9h35 vers l'Est dans l'axe de la vallée du Liger à une hauteur d'environ 80 mètres et 1 le 11 octobre à 9h05 passant au niveau du lieu-dit « Au Chemin du Forestel » vers le Sud-ouest à une hauteur d'environ 50 mètres.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

- **Milan royal** avec une observation lointaine le 11 octobre à 10h35 au-dessus de Villers-Campsart puis glissant vers le Sud-est (au-dessus de la RD 29) à des hauteurs oscillantes entre 20 et 30 mètres.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité très élevée aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés à fort. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

- **Pic noir** a fait l'objet d'une observation surprenante le 27 août à 7h35 avec un individu (sexe indéterminé) tout d'abord entendu au loin (vers le village) puis vu en vol au-dessus des espaces agricoles rejoignant le Bois du Forestel. La hauteur estimée de vol est d'environ 30 mètres.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

- **Pluvier doré** avec 68 individus en vol vers le Sud-est le 22 octobre 2019 à une hauteur d'environ 60 mètres puis un second contact uniquement auditif le 31 octobre 2019. Egalement un total de 179 individus le 7 novembre comptabilisés avec des groupes comprenant entre 18 et 104 individus. Les hauteurs observées sont comprises entre 80 et 120 mètres. Les groupes sont tous observés sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles à modérés. De par sa sensibilité moyenne aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de modérés.

Le projet présente donc plusieurs types d'incidences (collision ; effet barrière ; destruction, perte ou dégradations des habitats ; dérangement) pouvant impacter directement ou indirectement les espèces précédentes, inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux.

Au cours des inventaires de 2019-2020, **9 espèces de chiroptères dont 2 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats ont été recensées**. Il s'agit des espèces suivantes :

- **Grand Rhinolophe** : L'espèce a été contactée grâce au mât de mesures, en transit dans la zone d'étude au cours de la période de parturition (intensité faible) et de transit automnal (intensité modérée).

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa faible sensibilité aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de faibles. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

- **Grand Murin** : L'espèce a été contactée et identifiée en transit (faible intensité) dans la zone d'étude au cours de chaque période biologique, notamment au mât de mesures, au sol et en altitude. Des contacts de cette espèce ont été enregistrés au micro haut du mât de mesures pour les périodes de transit printanier et de parturition.

Les impacts pour cette espèce concernant la dégradation/destruction d'habitats favorable sont faibles. De par sa sensibilité modérée aux éoliennes, les impacts concernant les collisions sont qualifiés de modérés. Les impacts liés au dérangement sont qualifiés de faibles.

Le projet présente plusieurs types d'incidences (en période de travaux : perturbations des zones de transit et de chasse/ en période d'exploitation : émission d'ultrasons ; éclairage ; perte ou influence de couloirs de vol ; pertes ou influence sur les terrains de chasse ; perte de gîte, collision avec les pales) pouvant impacter directement ou indirectement les espèces précédentes, inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.

Pour les autres espèces d'intérêt communautaires ayant justifiées la désignation des sites Natura 2000, les potentialités d'accueil sont faibles à nulles. **Le projet n'aura pas d'impact direct ou indirect sur ces espèces excepté un potentiel éloignement lors des travaux.**

Tableau 32 : Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive habitats ou l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes ou potentiellement présentes sur la ZIP et incidences du projet

Site	Espèces	Présence de l'espèce sur le site du projet	Potentialités d'accueil du site du projet pour ces espèces	Incidences potentielles
FLORE				
ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Sisymbre couché	Absente	Nulles (milieux non concernés par l'implantation)	Nulles
	Ache rampante	Absente	Nulles (milieux non concernés par l'implantation)	Nulles
	Liparis de Loesel	Absente	Nulles (milieux non concernés par l'implantation)	Nulles
INVERTEBRES				
ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Ecaille chinée	Absente	Faibles	Nulles
ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Lucane cerf-volant	Absente	Faibles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle »	Damier de la Succise	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Cordulie à corps fin	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle »	Agrion de Mercure	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle »	Ecrevisse à pattes blanches	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Planorbe naine	Absente	Nulles	Nulles

Site	Espèces	Présence de l'espèce sur le site du projet	Potentialités d'accueil du site du projet pour ces espèces	Incidences potentielles
ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Vertigo étroit	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Vertigo des moulins	Absente	Nulles	Nulles
AMPHIBIENS				
ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Triton crêté	Absente	Nulles	Nulles
CHIROPTERES				
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Grand Murin	Présente	Fortes (avérées)	Faibles à modérées par rapport aux collisions avec les pales
				Faibles par rapport à l'éclairage / aux couloirs de vol / aux terrains de chasse et à la perte de gîte
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Grand Rhinolophe	Présente	Fortes (avérées)	Faibles par rapport aux collisions avec les pales / à l'éclairage / aux couloirs de vol / aux terrains de chasse et à la perte de gîte
				Faibles par rapport aux collisions avec les pales / à l'éclairage / aux couloirs de vol / aux terrains de chasse et à la perte de gîte
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle »	Murin de Bechstein	Absente	Faibles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Murin à oreilles échanrées	Absente	Faibles	Nulles
AGNATHES ET POISSONS				
ZSC « Vallée de la Bresle »	Lamproie marine	Absente	Nulles	Nulles

Site	Espèces	Présence de l'espèce sur le site du projet	Potentialités d'accueil du site du projet pour ces espèces	Incidences potentielles
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Lamproie de Planer	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle »	Lamproie de rivière	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle »	Saumon atlantique	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Vallée de la Bresle », ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Chabot commun	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle »	Chabot fluviatile	Absente	Nulles	Nulles
ZSC « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly »	Bouvière	Absente	Nulles	Nulles
OISEAUX				
ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme »	Busard des roseaux	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Busard Saint-Martin	Présente	Fortes (avérées)	Modérés (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Grande Aigrette	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Bondrée apivore	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Autres oiseaux	Absentes	Nulles à Faibles	Nulles

Site	Espèces	Présence de l'espèce sur le site du projet	Potentialités d'accueil du site du projet pour ces espèces	Incidences potentielles
Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux mais n'ayant pas désigné la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme »	Autour des palombes	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Pluvier doré	Présente	Fortes (avérées)	Modérés (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Faucon émerillon	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Pic noir	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Alouette lulu	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Modérées (collision)
	Milan royal	Présente	Fortes (avérées)	Faibles (perte habitats, dérangement)
				Fortes (collision)

L'impact direct ou indirect du projet sur la flore d'intérêt communautaire sera nul sur la Zone d'Implantation.

L'impact direct ou indirect du projet sur la faune d'intérêt communautaire sera de plusieurs ordres :

- faible à modéré pour les chiroptères ;
- faible à fort, selon les espèces précitées, pour l'avifaune ;
- nuls pour les autres espèces d'intérêt communautaire.

11- MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS DU PROJET

Les mesures d'évitement et de réduction appliquées dans le cadre du projet sont présentées au chapitre 22 de l'étude faune-flore-habitats. Elles sont listées ci-après pour rappel :

Mesures d'évitement :

- **Mesure E01** : Evitement amont – Phase de conception du dossier de demande – Redéfinition des caractéristiques du projet (code E1.1c)
- **Mesure E02** : Evitement temporel – Adaptation de la période des travaux sur l'année (code E4.1a)

Mesures de réduction :

- **Mesure R01** : Réduction technique - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune. Nuisances liées aux lumières (codes R2.1 k et R2.2 c)
- **Mesure R02** : Réduction technique - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation (code R2.1)
- **Mesure R03** : Réduction technique – Plan de bridage. Adaptation de la mise en mouvement des pales en fonction de la période de l'année, de la vitesse du vent et de la température

12- MESURES ENVISAGÉES POUR COMPENSER LES IMPACTS RÉSIDUELS DU PROJET

Aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire étant donné l'absence d'impact résiduel significatif. En revanche, des mesures d'accompagnement sont proposées.

13- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Les mesures d'accompagnement et de suivi mise en œuvre dans le cadre du projet sont présentées au chapitre 25 de l'étude faune-flore-habitats.

Mesures d'accompagnement :

- **Mesure A01** : Suivi environnemental pré-chantier (cette mesure permet la mise en œuvre de la mesure d'évitement E03)

Mesures de suivis :

- **Mesure S01** : Suivi des habitats naturels
- **Mesure S02** : Suivi de l'activité des Chiroptères dans la zone d'étude après implantation des éoliennes, au sol et en altitude
- **Mesure S03** : Suivi de l'activité des oiseaux dans la zone d'étude après implantation des éoliennes
- **Mesure S04** : Suivi de la mortalité des chiroptères et des oiseaux aux pieds de toutes les éoliennes

14- SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET

Le Tableau 33 présente, pour les habitats et chaque espèce d'intérêt communautaire concernée, une synthèse des incidences possibles et une quantification de l'incidence après prise en compte des mesures déjà intégrées au projet.

Il indique également les interactions possibles entre les habitats de prédilection de chaque espèce et les milieux présents sur la ZIP.

Tableau 33 : Synthèse des incidences du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Incidence brute	Durée	Interaction entre les milieux de prédilection des espèces et les milieux de la ZIP	Quantification de l'incidence après mise en place des mesures adéquates
Habitats / Flore	Nulle	Incidence directe et temporaire	Absence	Nulle
Poissons	Nulle		Absence	Nulle
Mollusques	Nulle		Absence	Nulle
Insectes	Nulle	Incidence indirecte et temporaire	Absence	Nulle
Amphibiens	Nulle		Absence	Nulle
Chiroptères				
Grand Rhinolophe	Faible	Incidence directe et temporaire	Faible (zone de transit)	Faible
Murin à oreilles échancrées	Modérée		Faible (zone de transit)	Nulle
Murin de Bechstein	Modérée	Incidence indirecte et temporaire	Faible (zone de transit)	Nulle
Grand Murin	Faible à Modérée		Faible (zone de transit)	Faible
Avifaune				
Pie grièche écorcheur	Nulle	Incidence directe et temporaire	Absence	Nulle
Butor étoilé	Nulle		Absence	
Blongios nain	Nulle		Absence	
Marouette ponctuée	Nulle	Incidence indirecte et temporaire	Absence	
Martin-pêcheur d'Europe	Nulle		Absence	
Sterne pierregarin	Nulle		Absence	

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Incidence brute	Durée	Interaction entre les milieux de prédilection des espèces et les milieux de la ZIP	Quantification de l'incidence après mise en place des mesures adéquates
Gorge-bleue à miroir blanc	Nulle		Faible à modéré : espèce potentiellement nicheuse en milieu agricole (colza)	
Busard Saint-Martin	Modérée	Incidence directe et temporaire	Forte (les milieux de la ZIP sont utilisés pour nicher, de même que, potentiellement, certains habitats périphériques (clairières, landes)).	Faible (en période de nidification)
				Faible (en période de migration)
Busard des roseaux	Modérée		Faible (ZIP utilisée en stationnement migratoire/hivernage)	Nulle (en période de nidification)
				Faible (en période de nidification)
Bondrée apivore	Modérée		La ZIP constitue une zone d'alimentation possible, tandis que les boisements périphériques correspondent à son biotope de nidification.	Faible (en période de nidification)
				Faible (en période de nidification)
Bihoreau gris	Faible		Absence	Nulle
Cigogne blanche	Faible		Absence	Nulle
Aigrette garzette	Faible		Absence	Nulle
Héron pourpré	Faible		Absence	Nulle
Grande Aigrette	Modérée	Absence	Nulle (en période de nidification)	
			Faible (en période de migration)	
Autres espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et observées sur la ZIP (Espèces n'ayant pas justifiées la désignation des sites Natura 2000 concernés par la présente étude)				
Alouette lulu	Forte	Incidence directe et temporaire	Absence	Nulle (en période de nidification)
				Faible (en période de migration)

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Incidence brute	Durée	Interaction entre les milieux de prédilection des espèces et les milieux de la ZIP	Quantification de l'incidence après mise en place des mesures adéquates	
Faucon Emerillon	Modérée	Incidences indirecte et temporaire	Faible (ZIP utilisée en stationnement migratoire/hivernage)	Nulle (en période de nidification)	
				Faible (en période de migration)	
Pluvier doré	Faible		Faible (ZIP utilisée en stationnement migratoire/hivernage)	Nulle (en période de nidification)	
				Faible (en période de migration ou hivernage)	
Milan royal	Forte		Faible (ZIP utilisée en stationnement migratoire/hivernage)	Nulle (en période de nidification)	
				Faible à	Modérée (en période de migration)
Pic noir	Faible		Faible (ZIP utilisée en stationnement migratoire/hivernage)	Nulle (en période de nidification)	
				Faible (en période de migration)	

16- ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET

Différentes méthodes ont été utilisées afin d'évaluer les incidences du projet :

- **Une enquête de terrain effectuée par ALISE** en 2019-2020. Des prospections ont été réalisées afin de recenser les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et la capacité d'accueil des habitats en vue de l'évaluation des incidences. Ces prospections ont permis de réaliser un « état zéro » de la zone d'étude ;
- **La consultation de divers documents** relatifs aux habitats et espèces justifiant la désignation du site Natura 2000 (DOCOB, atlas existants,....).

15- CONCLUSION DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

A l'issue de la précédente analyse, on peut conclure à l'absence d'atteinte du projet sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant désignés les sites Natura 2000 concernés par la présente étude, mêmes si les risques ne sont pas nuls pour certaines espèces d'oiseaux.

Précisons également qu'il n'y aura pas d'effets de rupture de corridor écologique, de modification du comportement hydrique ou de pollutions (régulières ou accidentelles) remettant en cause l'état de conservation des sites Natura 2000, tout comme le projet n'engendrera pas de modifications de gestion des habitats des sites Natura 2000 consécutifs à sa mise en œuvre.

17- BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, documentation, études :

- ✓ **BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.)** (2001) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., BIRET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (coord.)** (2004) : Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.)** (2002) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. DENIAUD J. (coord)** (2005) : - Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.)** (2004) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUÉRÉ E. (coord.)** (2002). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.)**, 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.
- ✓ **Document d'Objectifs** de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Bresle », FR 2200363 (2008) ;
- ✓ **Document d'Objectifs** de la Zone Spéciale de Conservation « Réseaux de coteaux et vallées du bassin de la Selle », FR 2200362 (2012) ;
- ✓ **Document d'Objectifs** de la Zone Spéciale de Conservation « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly », FR 2200355 et de la Zone de Protection Spéciale « Etangs et marais du bassin de la Somme », FR 2212007 (2012) ;

- ✓ **LOUVEL J., GAUDILLAT V., PONCET L.** (2013) : – EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.
- ✓ **MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE** (2004) : - Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000. 62p.

Sites Internet consultés :

INPN : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

DREAL Hauts-de-France : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

18- REDACTEURS ET INTERVENANTS DU DOSSIER

REDACTION	NOM PRENOM	SOCIETE	COORDONNEES
Inventaires, rédaction et cartographie	DUMONT Claire NOËL Nicolas	ALISE environnement	102, rue du Bois Tison 76 160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL Tél : 02 35 61 30 19 Fax : 02 35 66 30 47 www.alise-environnement.fr
Relecture	NOEL Nicolas		

